LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

DOCUMENTATION

Tutoriel pour la déclaration des extraits de compte salaire et pension 2026



MyGuichet.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Document mis à jour le 29/09/2026, version 1.0

Cette documentation, à destination des employeurs/caisses de pension/prestataires de service, explique les étapes nécessaires pour déclarer les extraits de compte salaire et pension au format électronique via la plateforme MyGuichet.lu.

La suite du document présuppose que l'employeur/la caisse de pension/le prestataire de service dispose d'un espace professionnel sur la plateforme MyGuichet.lu.



Utilisation du document

Le document est organisé pour être utilisé de deux manières :

- Soit en parcourant toutes les sections dans l'ordre, afin d'avoir une vue exhaustive
 - Du contenu du nouveau format,
 - Des différences avec le format 2025,
 - Ainsi que des rappels et bonnes pratiques concernant les dépôts.
- Soit en naviguant directement vers une section à partir de la table des matières, afin d'obtenir une réponse immédiate à un point précis.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE 5

1 DÉPÔT DES ECSP 6

1.1 DEUX MÉTHODES POUR DÉPOSER 6
1.2 COMMUNICATION DES ERREURS 10
1.2.1 Erreurs syntaxiques 10
1.2.2 Erreurs sémantiques 11
1.2.3 Autres erreurs 14
1.3 PLATEFORME DE PRÉ-VALIDATION 16
1.3.1 COPPV 16
1.3.1 Erreurs syntaxiques 17
1.3.2 Erreurs sémantiques 18
1.4 DATE LIMITE DE DÉPÔT 19

2 ASSISTANT ÉLECTRONIQUE EN LIGNE 20

2.1 CAS DE TEST 20
2.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES 21
2.3 SAISIE D'UN EXTRAIT DE SALAIRE 27
2.4 SAISIE D'UN EXTRAIT DE PENSION 36

3 DÉPÔT XML ET FORMAT XSD 2026 42

3.1 CONTEXTE DES ÉVOLUTIONS 2026 42
3.2 NOUVEAUTÉS 2026 42
3.2.1 Les éléments communs 43
3.2.2 Les détails des salaires 44
3.2.3 Les détails des pensions 57

4 DIVERS 58

4.1 DÉPÔTS INITIAUX 58
4.2 DÉPÔTS ANNULATIFS 58
4.2.1 Modalités d'annulation totale ou partielle d'un dépôt d'ECSP 59
4.2.2 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP au moyen de l'assistant d'annulation ECSP 60
4.2.3 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP au moyen de l'assistant d'annulation 61
4.2.4 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML 62
4.2.5 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML 64

4.2.6 Annuler un extrait ou un dépôt complet via l'assistant en ligne 67
4.3 DÉPÔTS CORRECTIFS 69
4.3.1 Correction d'une déclaration au moyen d'un fichier XML 69
4.3.2 Corriger une déclaration à l'aide de l'assistant de déclaration ECSP 73
4.4 DÉCLARATIONS EN DOUBLON 74
4.5 LIEN ENTRE LA DATE DE NAISSANCE ET LE MATRICULE 74
4.6 FERMETURE DE L'ESPACE PROFESSIONNEL 75
5 ASSISTANCE 76

GLOSSAIRE

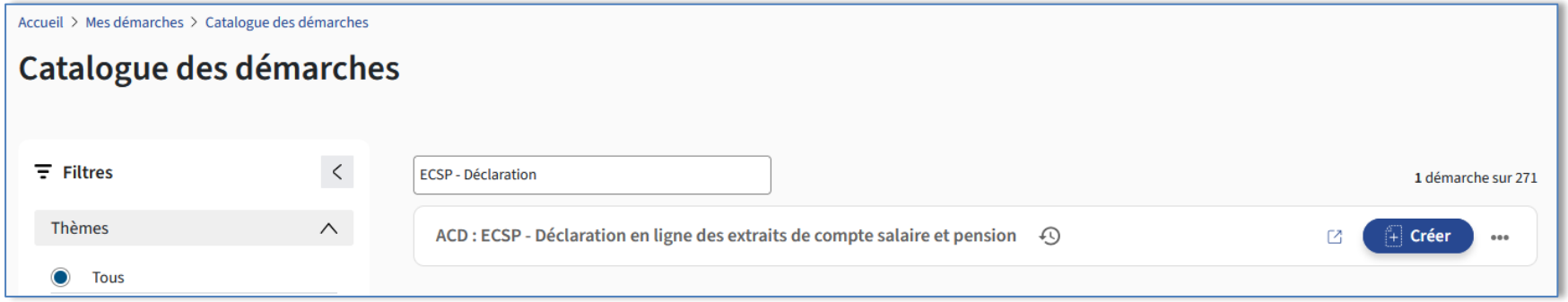
Espace professionnel MyGuichet	Espace MyGuichet dédié au secteur professionnel, accessible sur le site www.myguichet.lu
Espace privé MyGuichet	Espace personnel sur la plateforme sécurisée MyGuichet, accessible sur le site www.guichet.lu
ECSP	Extrait de compte salaire ou pension.
Déposant	Employeur, caisse de pension ou prestataire de service qui dépose l'ECSP sur MyGuichet.
Matricule PM	Numéro d'identification national luxembourgeois à 11 chiffres spécifique à chaque employeur personne morale (PM) et délivré par le RCS.
Matricule PP	Numéro d'identification national luxembourgeois à 13 chiffres spécifique à chaque employeur ou contribuable personne physique (PP) et délivré par le CCSS.
XML	Un format de fichier texte structuré.
XSD	Fichier qui définit la structure, le contenu et les règles d'un fichier XML.
Prestataire de service	Personne ou société qui vend des services à une clientèle.

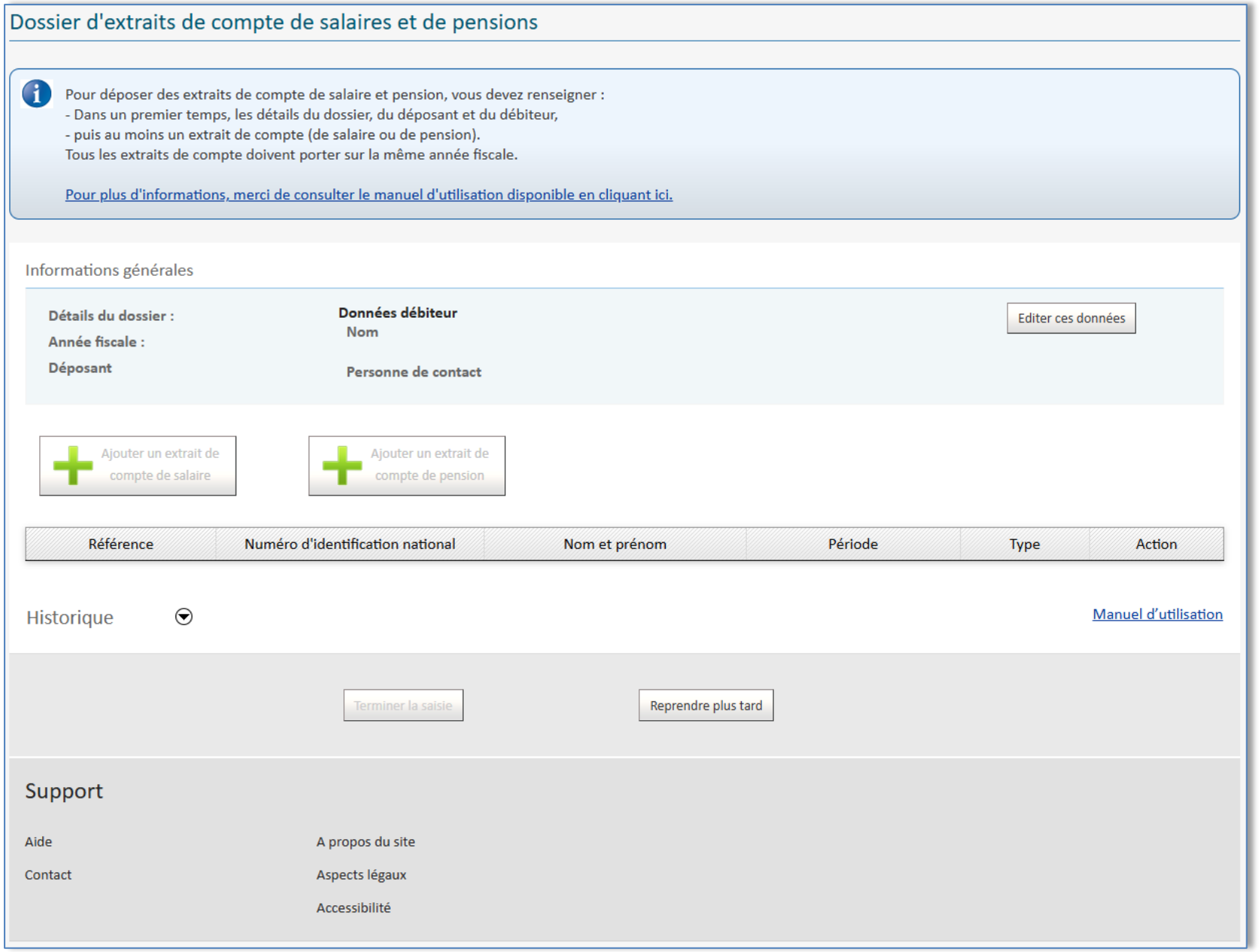
1 DÉPÔT DES ECSP

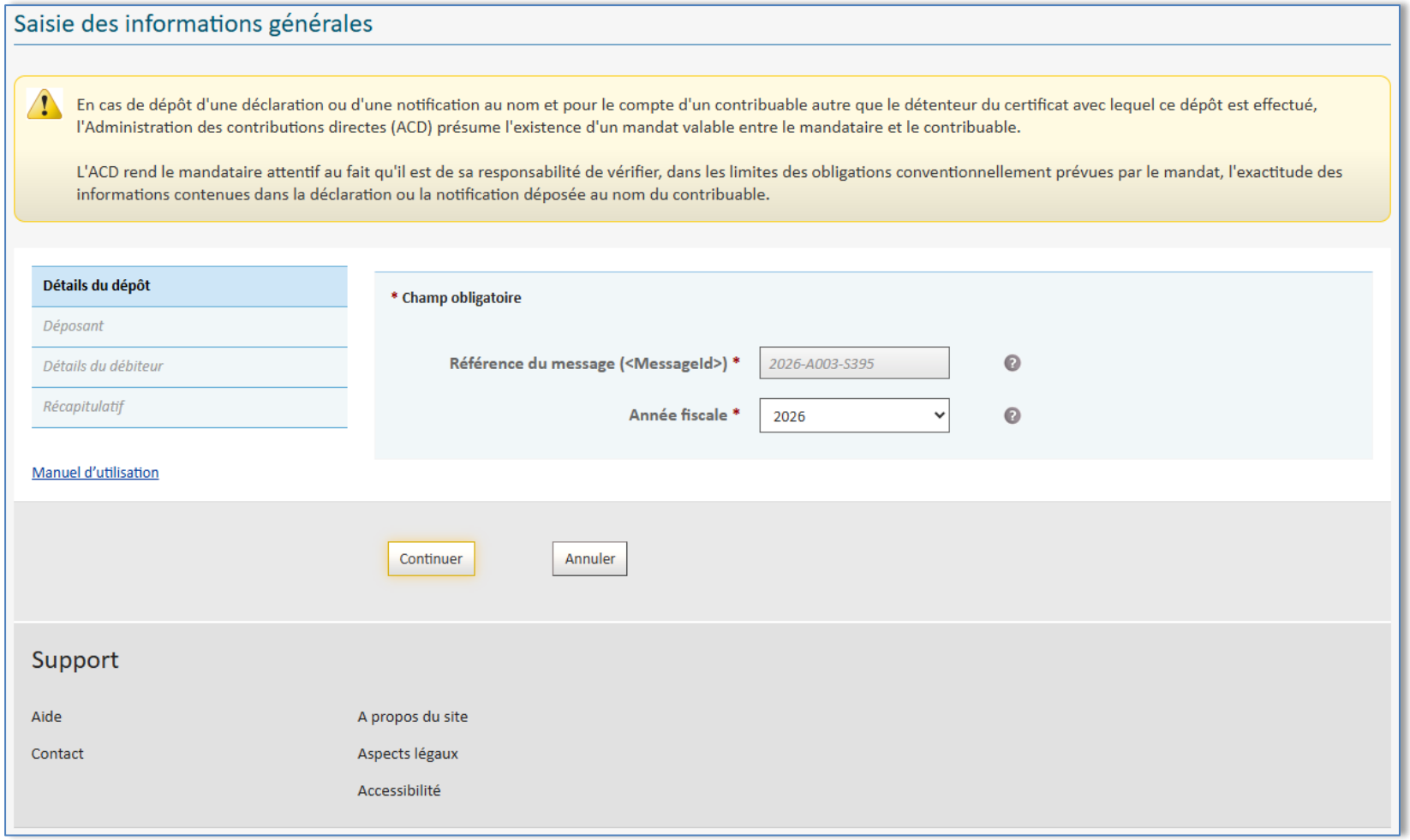
1.1 Deux méthodes pour déposer

Une fois connecté à son espace privé ou professionnel MyGuichet, le déposant peut transmettre les ECSP de deux manières :

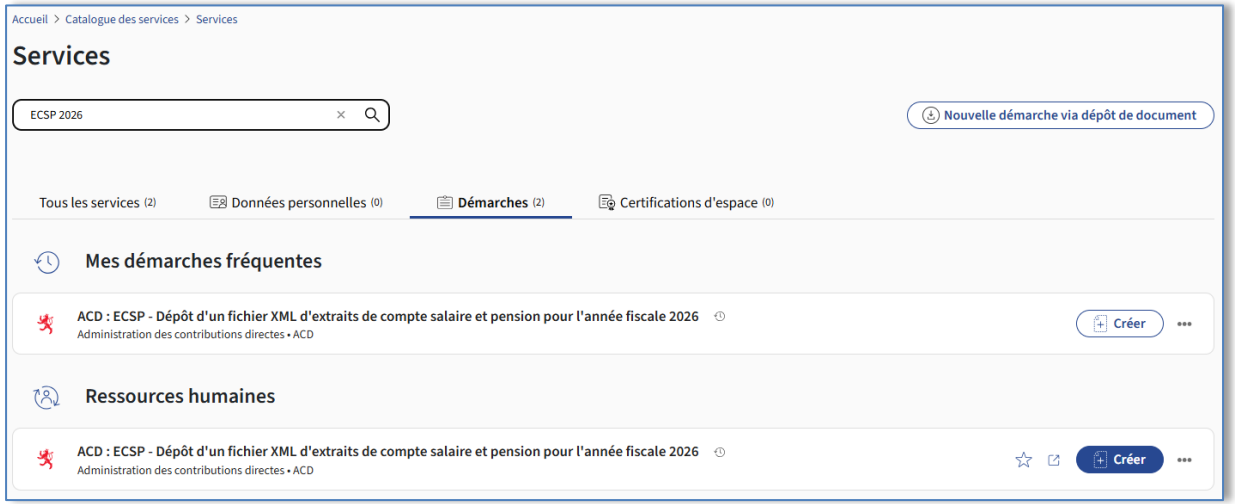
- En utilisant l'assistant électronique en ligne




Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions
Pour déposer des extraits de compte de salaire et pension, vous devez renseigner :
- Dans un premier temps, les détails du dossier, du déposant et du débiteur,
- puis au moins un extrait de compte (de salaire ou de pension).
Tous les extraits de compte doivent porter sur la même année fiscale.
Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.
Informations générales
Détails du dossier :
Année fiscale :
Déposant
Données débiteur
Nom
Personne de contact
Editer ces données
Ajouter un extrait de compte de salaire
Ajouter un extrait de compte de pension
Référence
Numéro d'identification national
Nom et prénom
Période
Type
Action
Historique
Manuel d'utilisation
Terminer la saisie
Reprendre plus tard
Support
Aide
Contact
A propos du site
Aspects légaux
Accessibilité


Saisie des informations générales
En cas de dépôt d'une déclaration ou d'une notification au nom et pour le compte d'un contribuable autre que le détenteur du certificat avec lequel ce dépôt est effectué, l'Administration des contributions directes (ACD) présume l'existence d'un mandat valable entre le mandataire et le contribuable.
L'ACD rend le mandataire attentif au fait qu'il est de sa responsabilité de vérifier, dans les limites des obligations conventionnellement prévues par le mandat, l'exactitude des informations contenues dans la déclaration ou la notification déposée au nom du contribuable.
Détails du dépôt
Déposant
Détails du débiteur
Récapitulatif
* Champ obligatoire
Référence du message (<MessageId>) *
2026-A003-S395
Année fiscale *
2026
Manuel d'utilisation
Continuer
Annuler
Support
Aide
Contact
A propos du site
Aspects légaux
Accessibilité

- Via le dépôt d'un fichier XML





1.2 Communication des erreurs

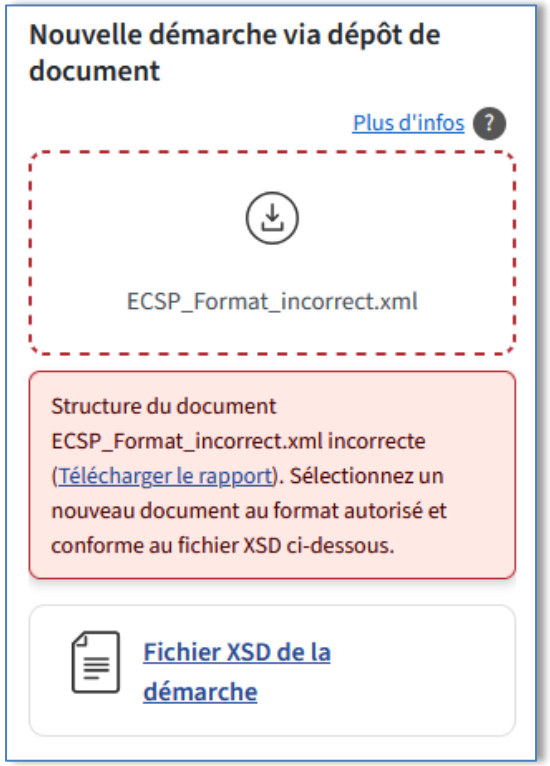
Il faut distinguer ici les erreurs liées à la syntaxe/au format du dépôt, qui ne concernent alors que les fichiers XML et les erreurs sémantiques qui, elles, concernent aussi bien les dépôts de fichiers XML que les extraits saisis avec l'assistant électronique.

D'autres erreurs, relatives à des systèmes tiers, peuvent aussi être remontées.

1.2.1 Erreurs syntaxiques

Un fichier XML dont la syntaxe n'est pas cohérente avec la description qui en est faite dans le fichier XSD correspondant ne pourra pas être déposé.

Le déposant est averti immédiatement du problème :



Et le rapport à télécharger précise la nature de l'erreur, par exemple :

> *Line 15: cvc-complex-type.2.4.a: Invalid content was found starting with element 'NomDebiteur'. One of '{"urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1":Nom}' is expected.*

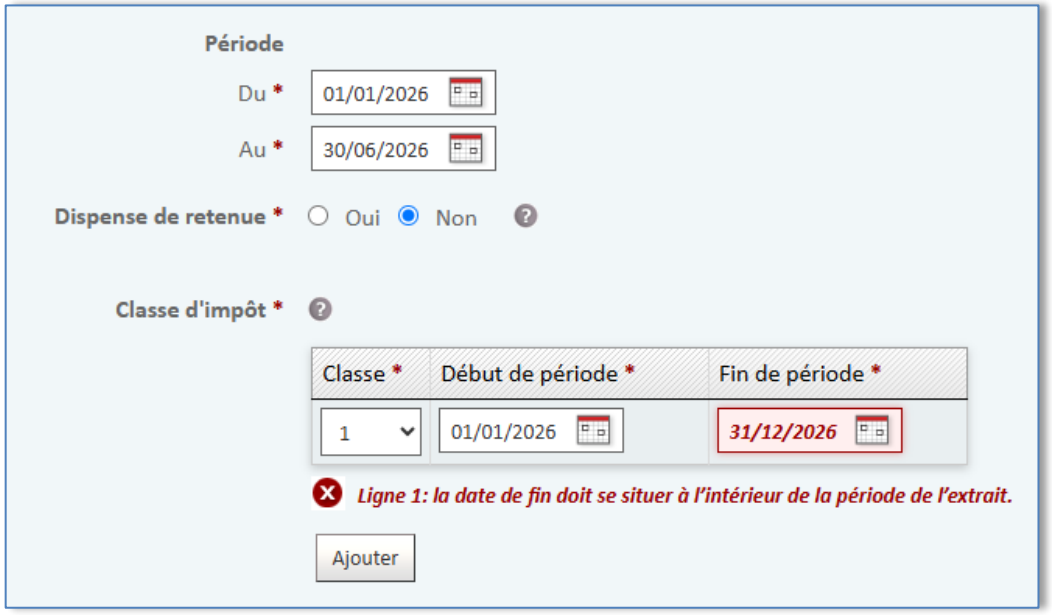
1.2.2 Erreurs sémantiques

1.2.2.1 Dépôt via l'assistant électronique

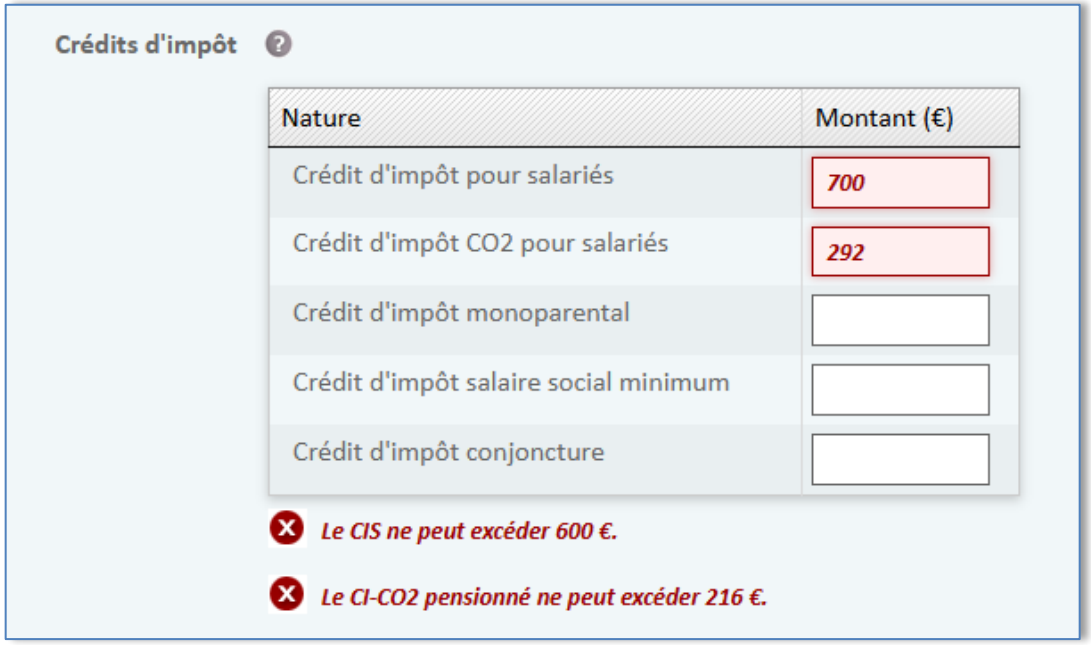
L'assistant électronique permet de renseigner en ligne les extraits de compte salaire et pension, des contrôles sont alors effectués dès la saisie, limitant ainsi les problèmes dus à la qualité des données.

Ainsi, ce sont principalement deux types d'erreurs qui seront remontées lors de la saisie :

a. Les problèmes de cohérence des données, par exemple des dates incohérentes entre elles ou encore des chevauchements de périodes :



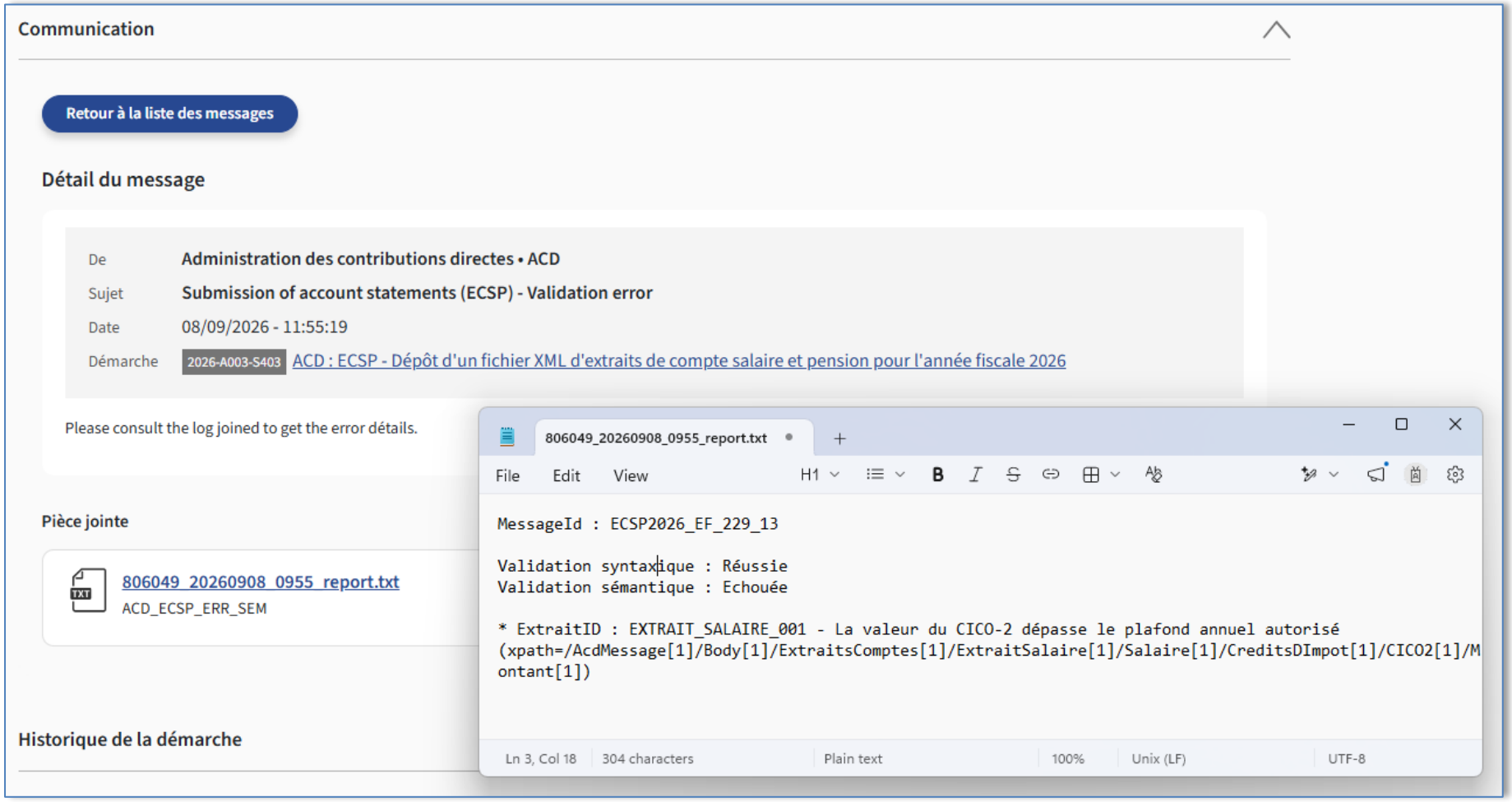
b. Les montants renseignés, par exemple le dépassement de certains plafonds (forfaits, crédits d'impôt…) :



1.2.2.2 Dépôt d'un fichier XML

Sans erreur de syntaxe, le fichier peut être transmis à l'administration. Dès réception, les contrôles sémantiques sont réalisés afin de vérifier la qualité des informations.

Le déposant est averti de la présence d'erreurs par une communication envoyée sur son espace MyGuichet et un rapport détaillant les erreurs est fourni :

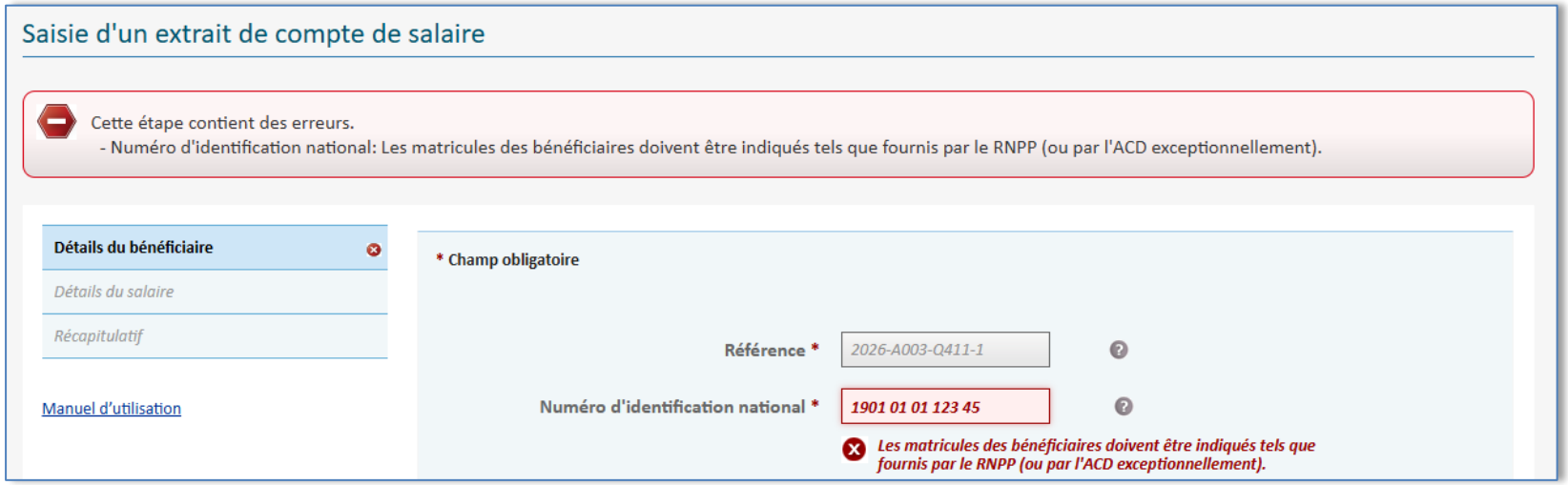


1.2.3 Autres erreurs

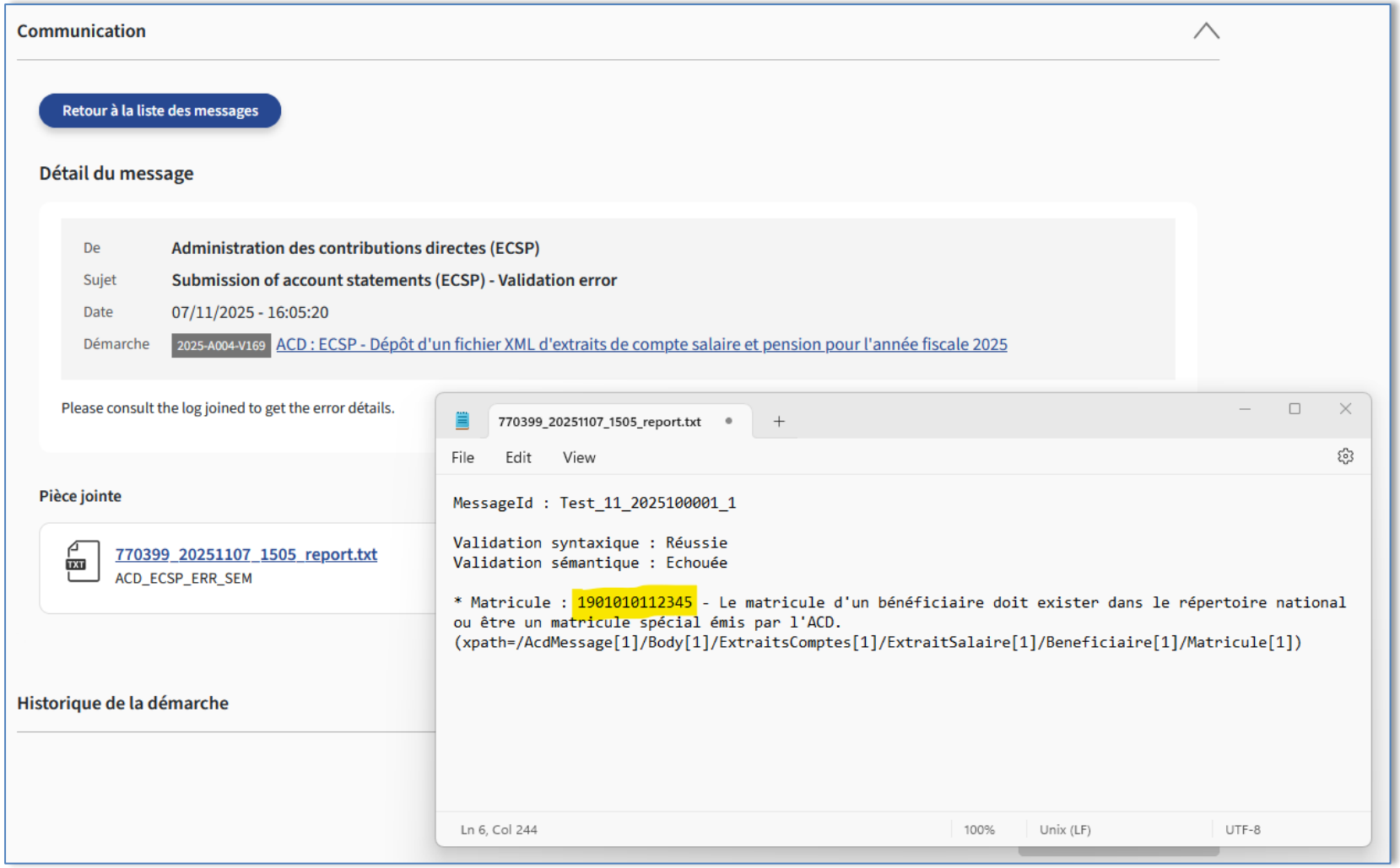
D'autres erreurs peuvent être remontées lors de la validation sémantique, par exemple lors du contrôle des informations avec des systèmes tiers. Les erreurs sont alors signalées après réception de la démarche (assistant en ligne ou dépôt XML) par l'administration.

Ce cas de figure se produit notamment si le matricule d'une personne morale ou physique n'existe pas :

- Retour d'erreur lors d'un dépôt via l'assistant en ligne



- Retour d'erreur lors du dépôt d'un fichier XML



1.3 Plateforme de pré-validation

1.3.1 COPPV

L'ACD met à disposition une plateforme de pré-validation (COPPV) accessible via le lien suivant : https://coppv.b2g.etat.lu/coppv-front/

Cette plateforme permet de vérifier que le XML prêt à être déposé est :

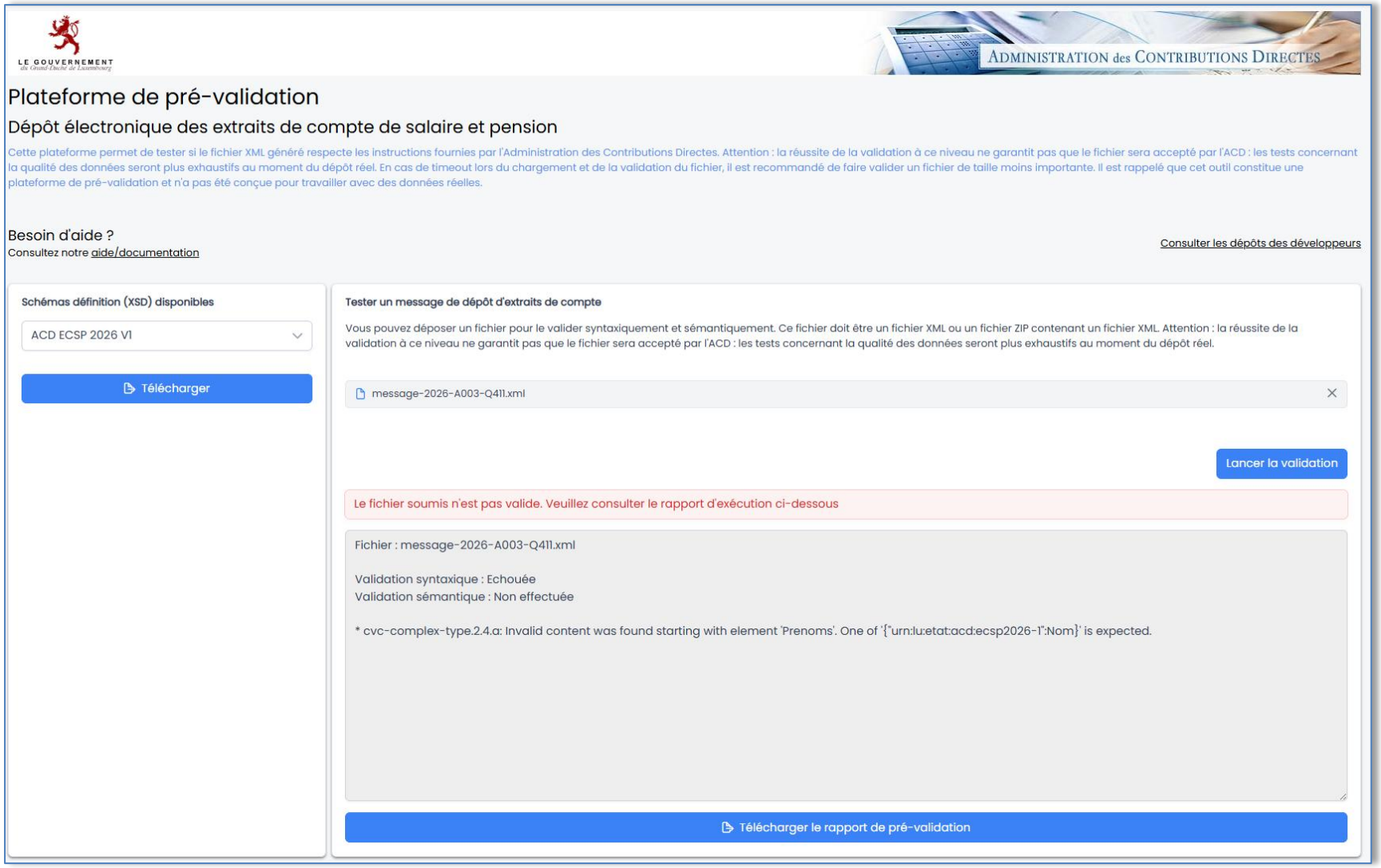
a) Correctement formé,
b) Ne remontera aucune erreur lors des contrôles sémantiques.



Les fichiers contenant des données réelles ne doivent pas être envoyés sur cette plateforme.
Vous devez impérativement anonymiser vos données avant tout envoi à COPPV.

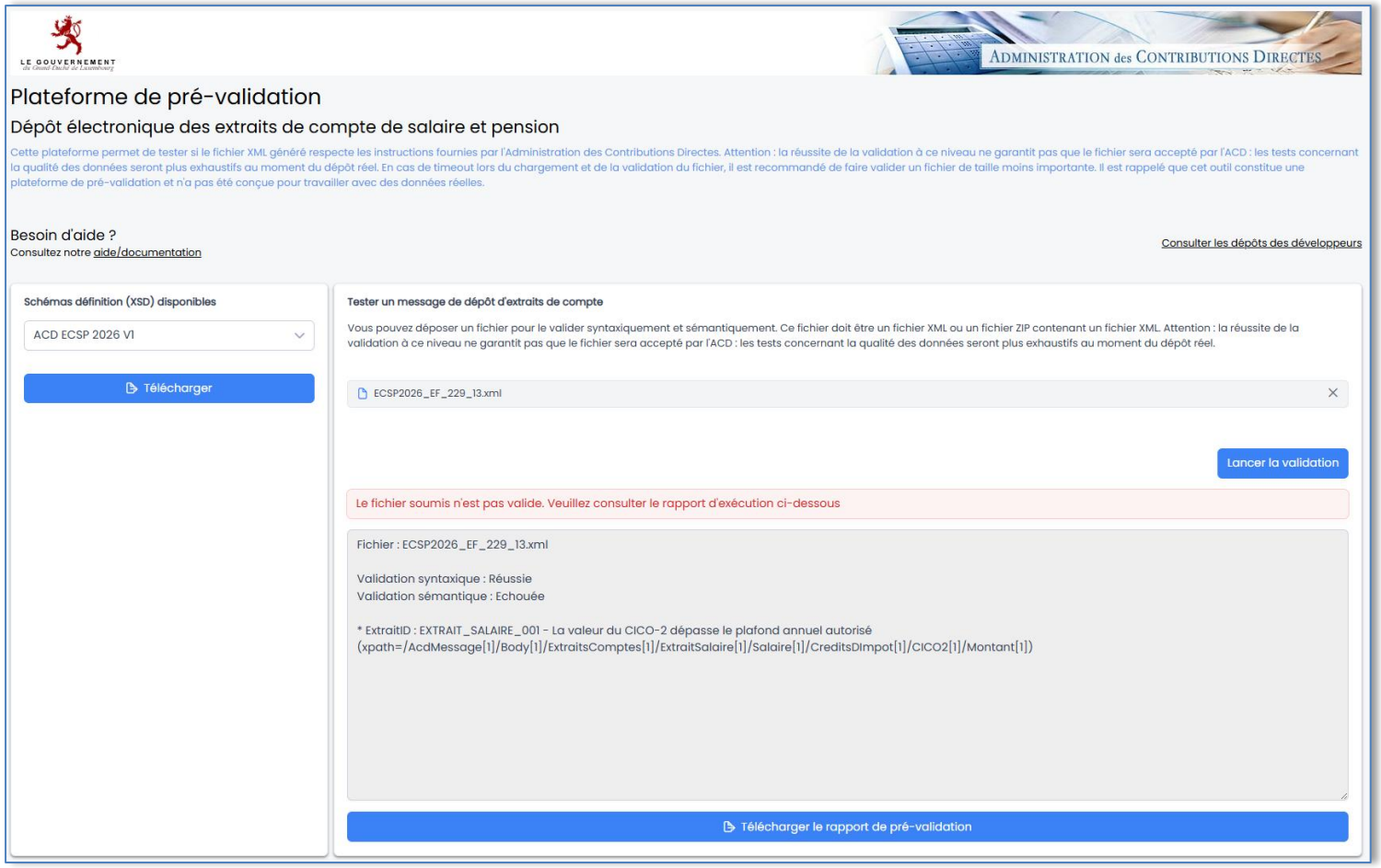
1.3.1 Erreurs syntaxiques

Exemple en reprenant notre fichier considéré au paragraphe 1.2.1 :



1.3.2 Erreurs sémantiques

En reprenant le fichier XML contenant un dépassement de plafond pour un crédit d'impôt :



Attention : La plateforme COPPV n'effectue aucune validation au regard des systèmes tiers, par exemple l'existence d'un matricule au RNRPP. Ces contrôles ne sont effectués qu'une fois la démarche transmise à l'administration.

1.4 Date limite de dépôt

Pour rappel, la transmission électronique des ECSP s'effectue obligatoirement via la plateforme MyGuichet.lu (portail citoyens ou portail entreprises) avant le 1er mars de l'année qui suit l'année d'imposition.

2 ASSISTANT ÉLECTRONIQUE EN LIGNE

L'assistant électronique en ligne est une solution pour les petits employeurs ou ceux qui n'ont pas la possibilité de générer et déposer un fichier XML.

Pour ce tutoriel, nous utilisons l'assistant électronique pour présenter nos cas d'étude dont nous analyserons plus tard comment ils seraient déclarés via le dépôt de fichier XML.

La saisie d'ECSP avec l'assistant électronique se déroule selon la même séquence que lors de la génération d'un fichier XML :

- Les informations générales du déposant et du débiteur
- Les extraits de salaire ou de pension, composés des informations du bénéficiaire et des détails de la rémunération ou de la pension.

2.1 Cas de test

Pour notre exemple, et plus tard pour la construction d'un fichier XML, nous considérons les informations suivantes pour les extraits de compte salaire :

- Année d'imposition : 2026,
- Un débiteur personne morale : FiduTax, domicilié au Luxembourg,
- Un premier salaire :
 - Imposé au régime normal,
 - Avec changement de classe d'impôt et de taux en cours d'année,
 - Comprenant aussi des revenus extraordinaires,
 - Avec des jours de travail prestés en dehors du Luxembourg (par exemple pour du télétravail)
 - Desquels sont déduits des cotisations sociales, des forfaits pour frais d'obtention et frais de déplacement,
 - Avec une partie exemptée pour heures supplémentaires,
 - Et des crédits d'impôt.
- Un second salaire :
 - Imposé au régime forfaitaire avec un taux de 10,00 %,
 - Duquel sont déduits des cotisations sociales,
 - Ne présentant aucune exemption.

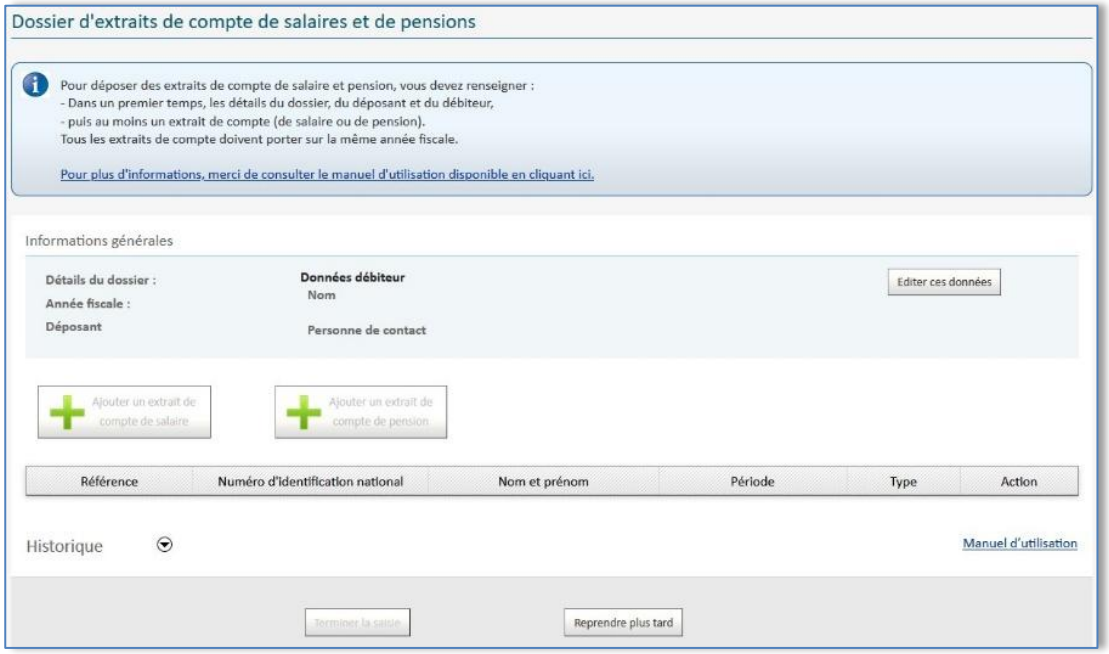
Un second cas de test concernera un extrait de compte pension, avec les caractéristiques suivantes :

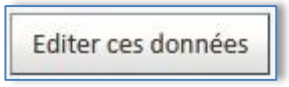
- Année d'imposition : 2026,
- Un débiteur personne morale : FiduPension, domicilié au Luxembourg,
- Une pension classique :
 - Avec des déductions pour cotisations sociales et frais d'obtention,
 - Des crédits d'impôts.

2.2 Informations générales

Une fois lancée la création de la démarche « ACD : ECSP - Déclaration en ligne des extraits de compte salaire et pension », il est nécessaire de renseigner les informations générales.

Note : sans ces informations, les boutons d'ajout d'un extrait de compte salaire ou pension sont inaccessibles.

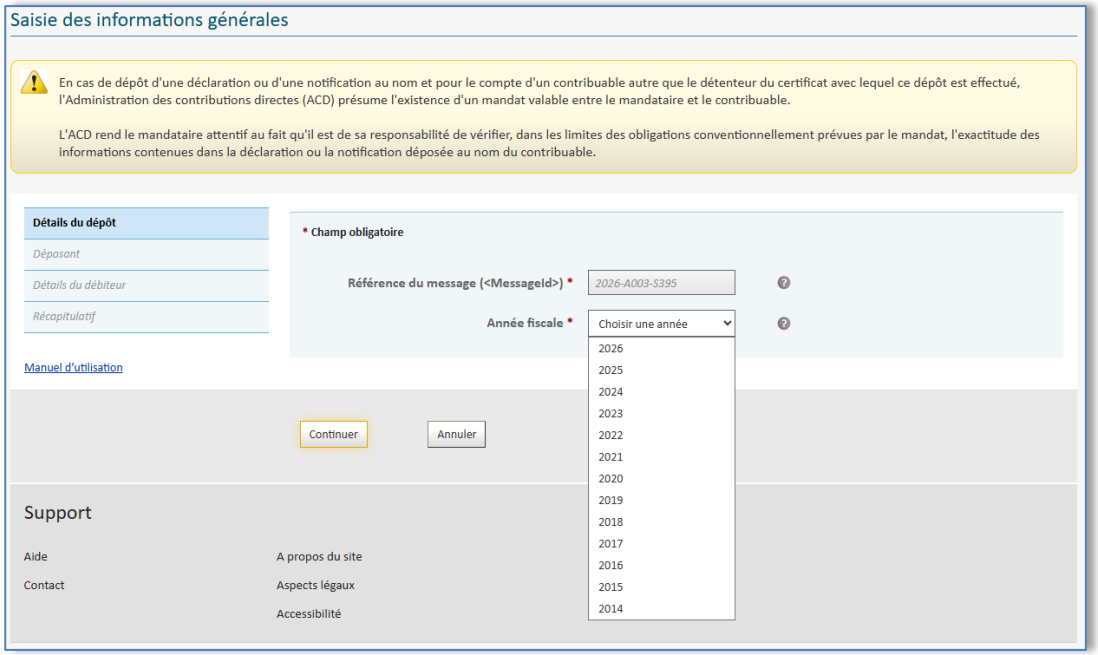


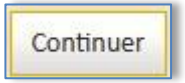


L'assistant électronique supporte les années de 2014 à 2026.

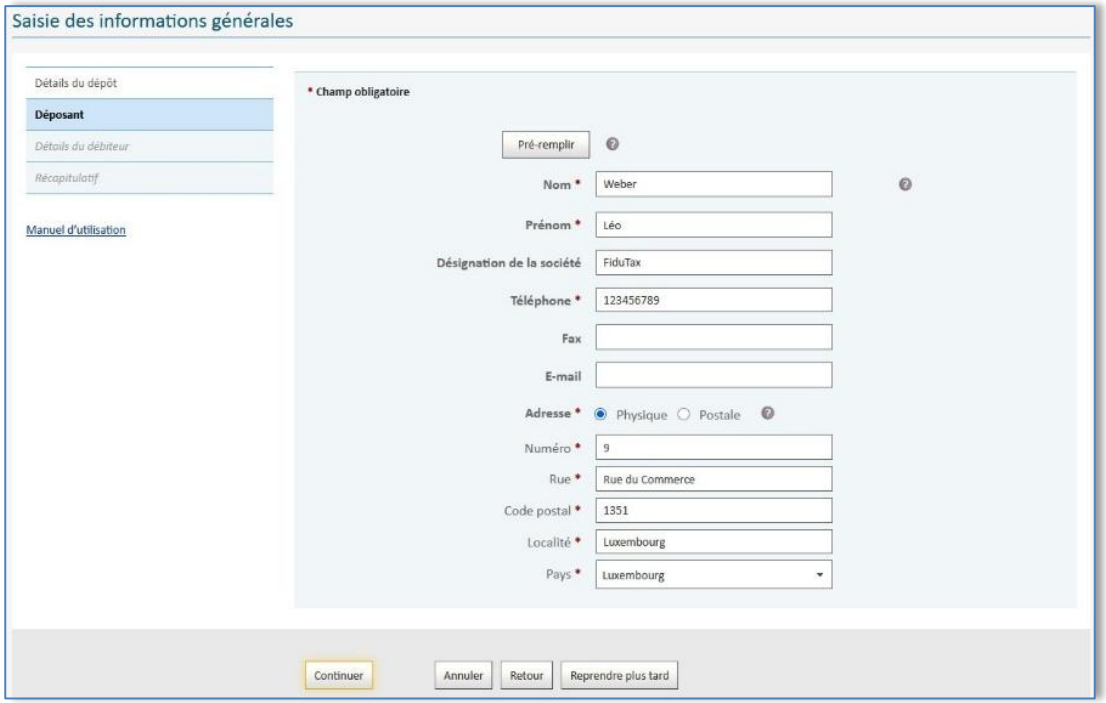
S'agissant de démontrer l'année d'imposition 2026, c'est celle-ci que nous choisissons dans la liste.

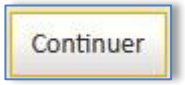
Note : la référence du message, non modifiable, reprend automatiquement la référence de la démarche.





La saisie des informations générales débute par les données du déposant : désignation et adresse (physique ou postale).

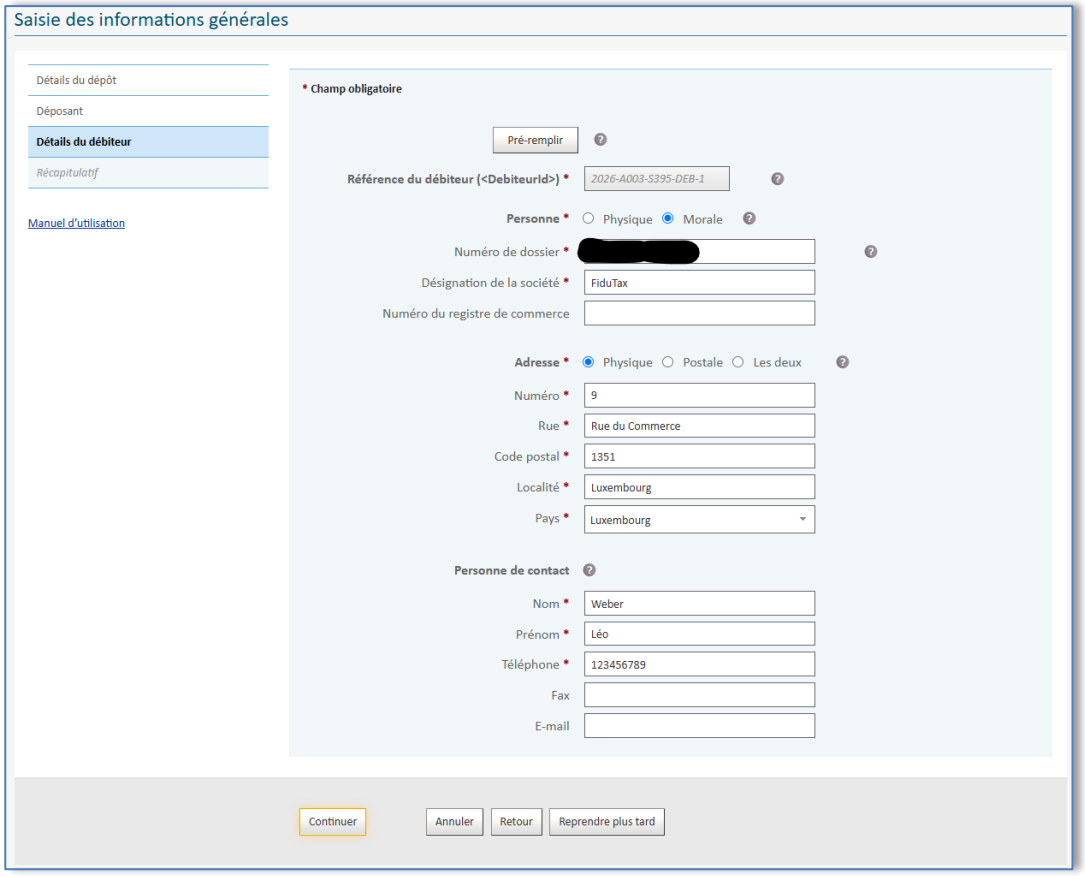


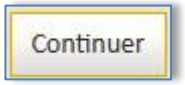


Puis ce sont les informations du débiteur qui doivent être renseignées :

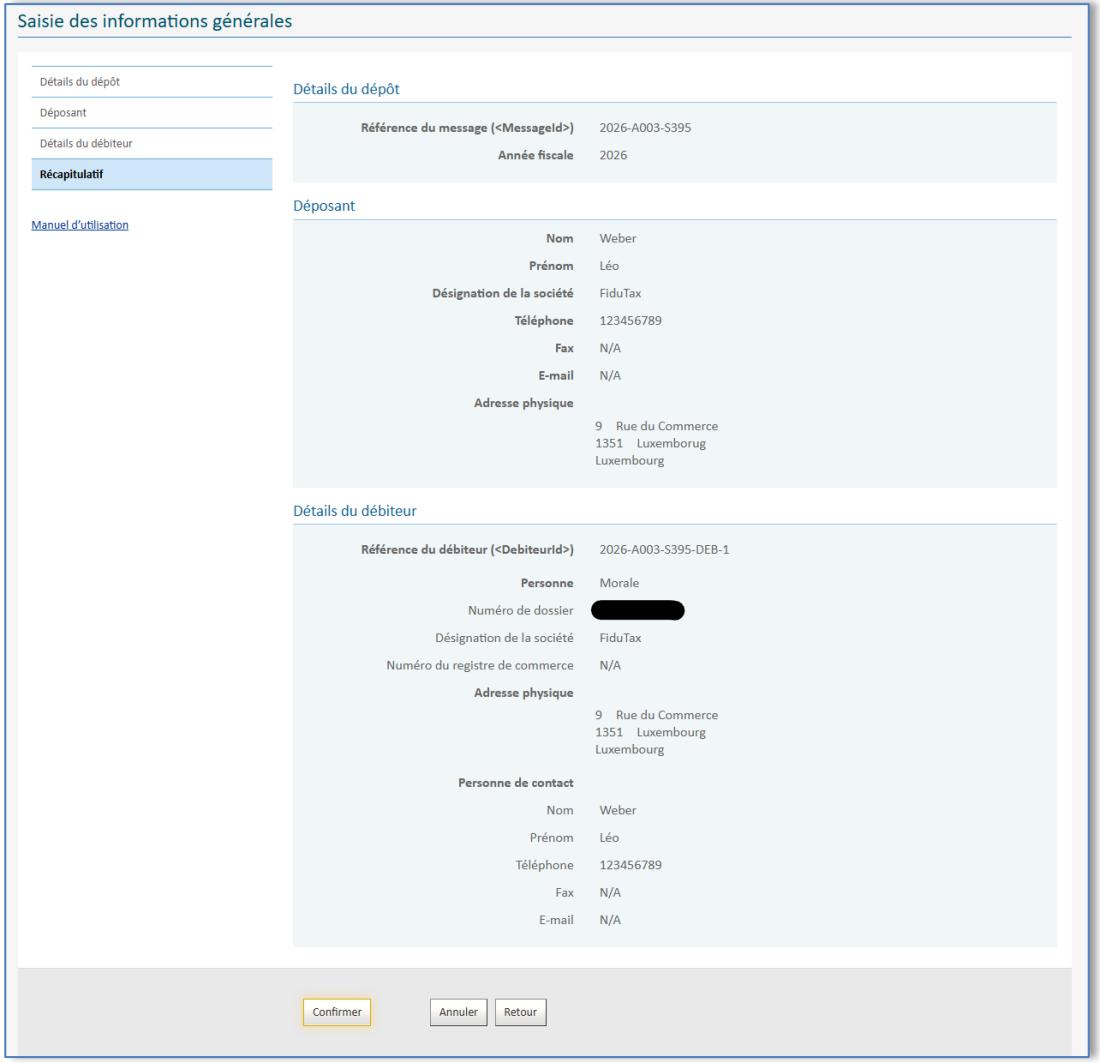
- Identification (personne physique ou personne morale) : un matricule valide sera obligatoire pour ne pas être bloqué plus tard,
- Adresse (phsyique, postale, ou les deux),
- Identification de la personne de contact.

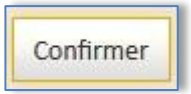
Note : la référence du débiteur est générée automatiquement, non modifiable.



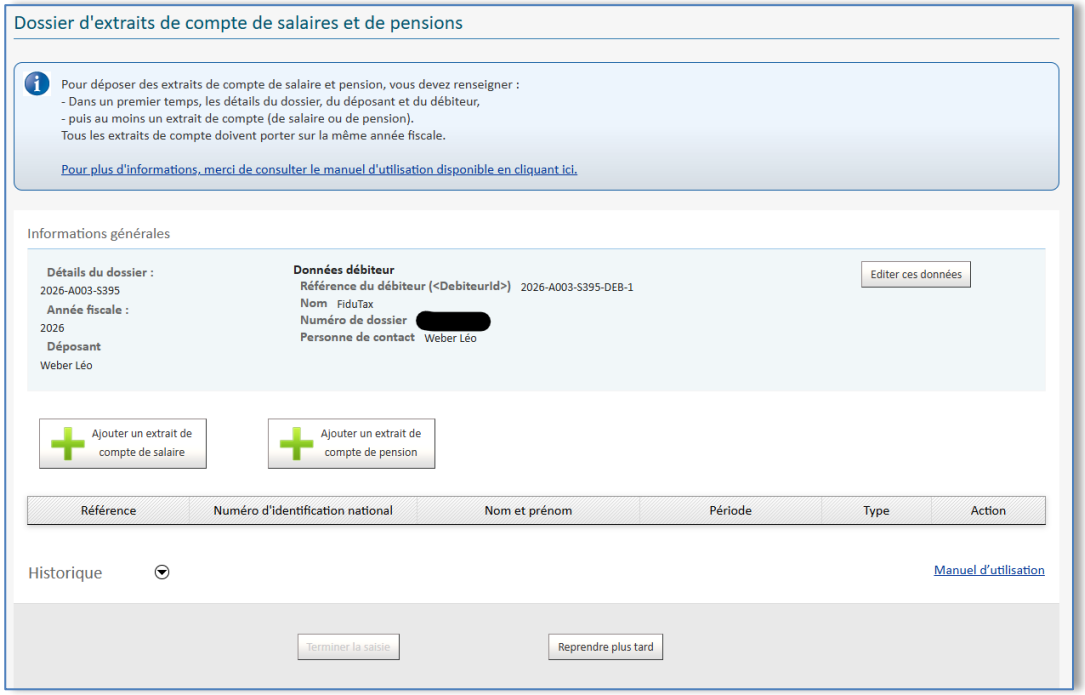


Enfin, les informations du déposant et du débiteur sont rappelées avant de confirmer la saisie.



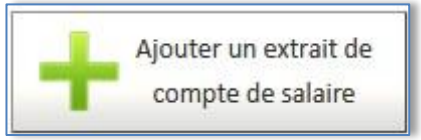


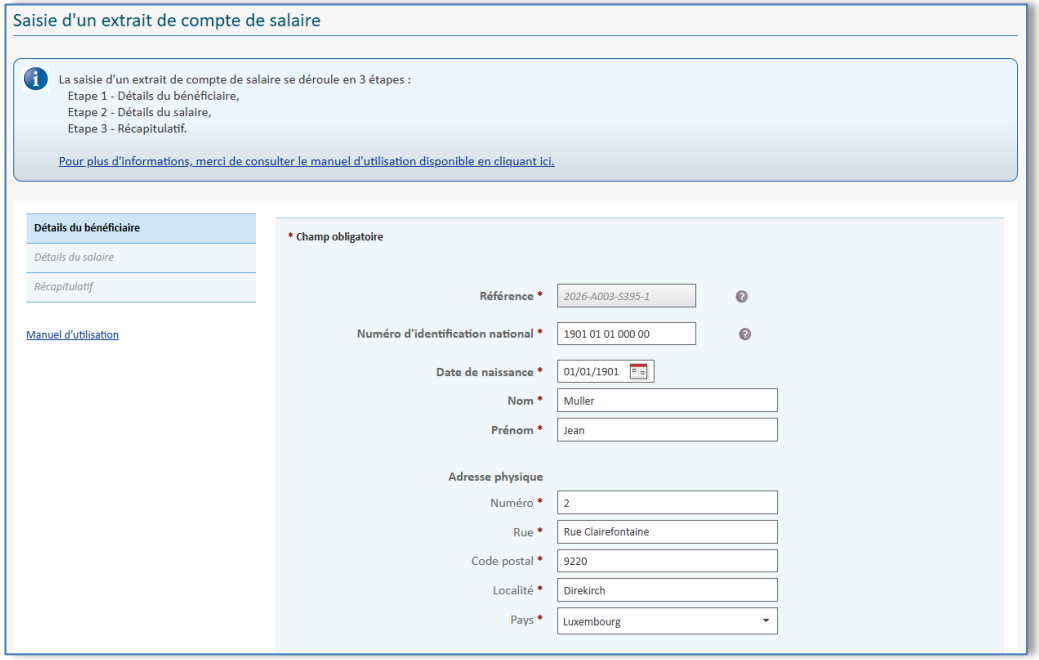
Les informations générales (déposant et débiteur) étant confirmées, les boutons permettant d'ajouter un extrait de compte salaire ou pension sont maintenant accessibles.



2.3 Saisie d'un extrait de salaire

Après saisie des informations générales, le bouton d'ajout d'un extrait de compte salaire est accessible.



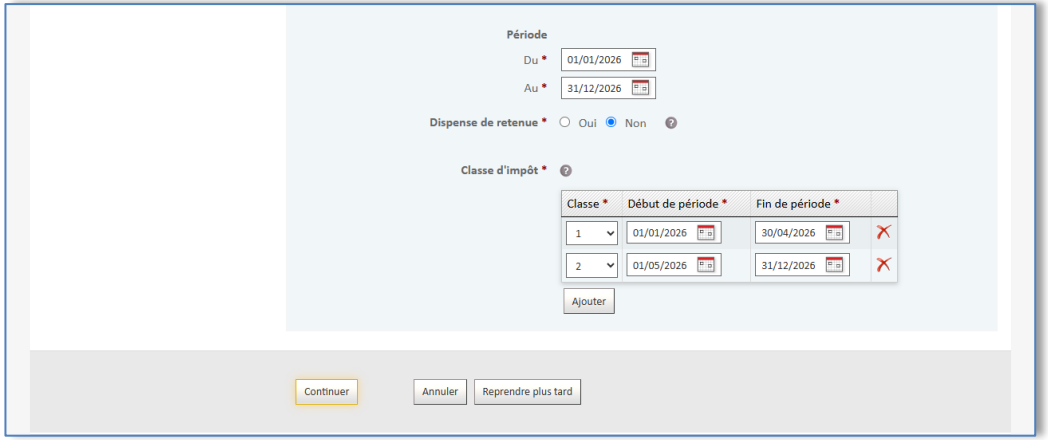


Dans un premier temps doivent être renseignés les détails du bénéficiaire, obligatoirement une personne physqiue avec un numéro d'identification national valide.

Note : en cas de numéro d'identification national non valide, un rejet sera signalé plus tard, après transmission.

La date de naissance doit être cohérente avec le numéro d'identification national.

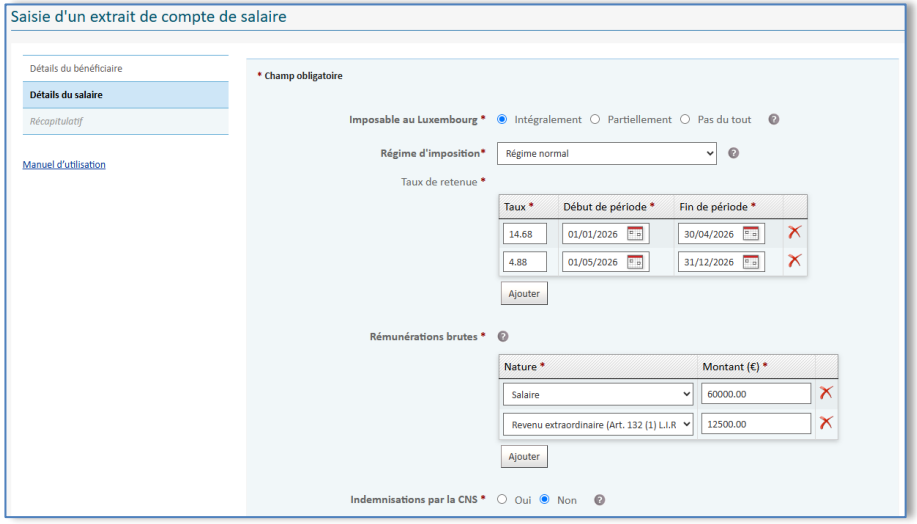
Note : la référence de l'extrait est générée automatiquement sur base de la référence de la démarche.

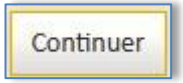


La période renseignée pour une classe d'impôt doit se situer dans les limites de la période de l'extrait.

Les chevauchements de périodes de classes d'impôt ne sont pas permis.

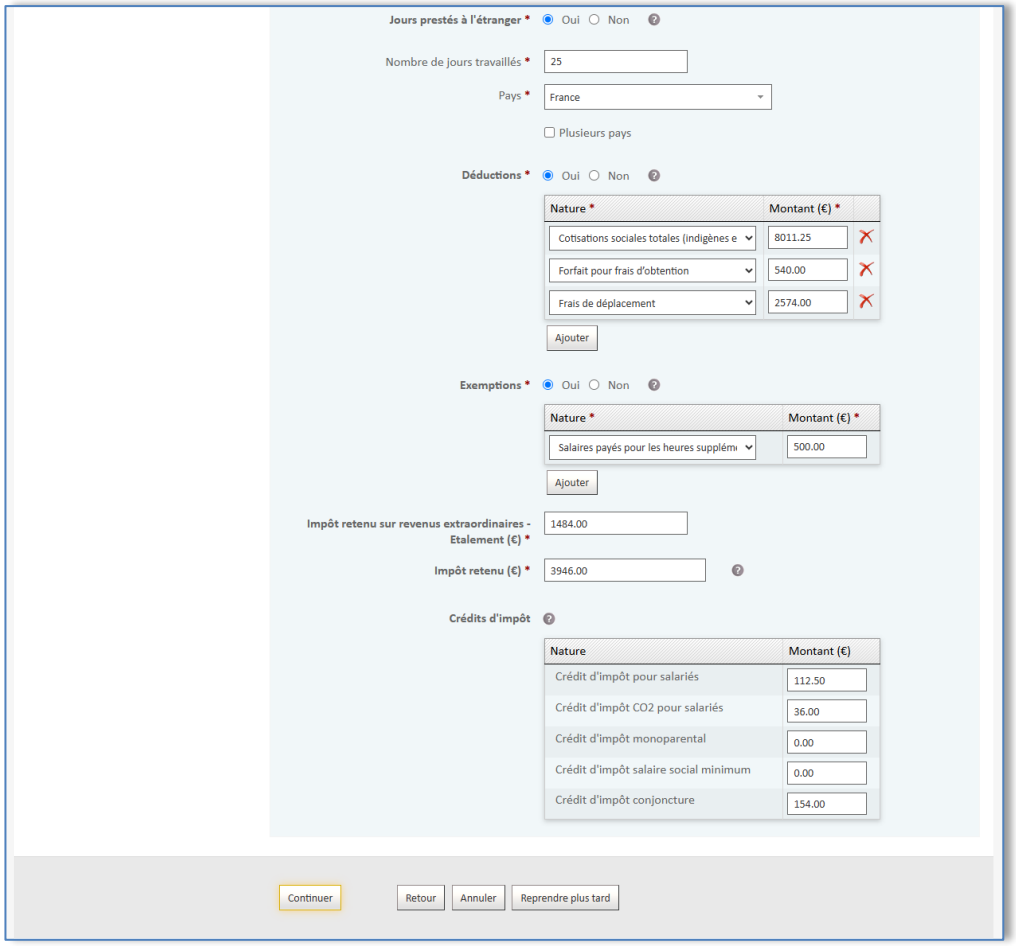
En cas d'une dispense de retenue, pour un stagiaire par exemple, la classe n'est pas saisie.





La page suivante permet de renseigner les détails du salaire :

- La nature imposable du salaire au Luxembourg,
- Le régime d'imposition,
- Les rémunérations brutes,
- Le cas échéant, les périodes d'indemnisation par la CNS,
- Le cas échéant, les jours prestés à l'étranger imposables au Luxembourg
- Les déductions et exemptions éventuelles,

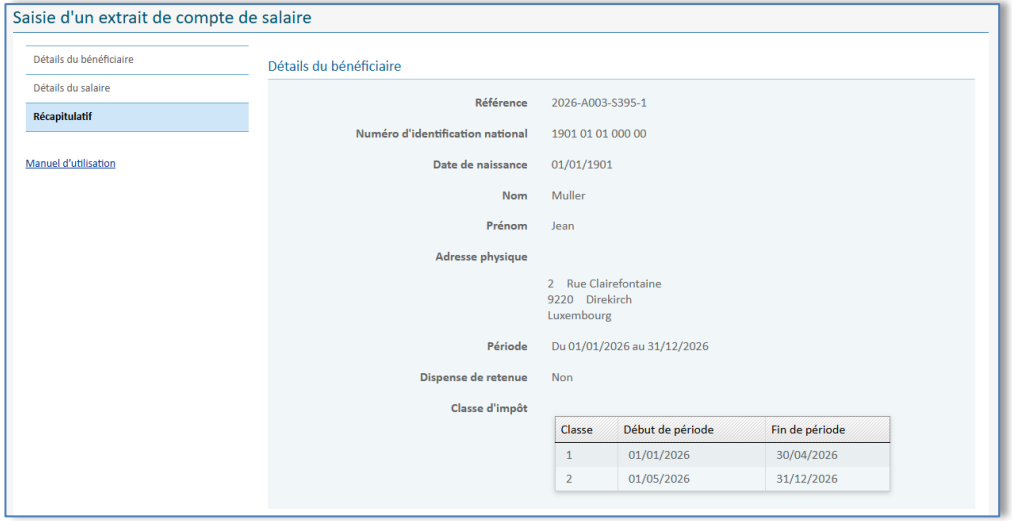


- L'impôt retenu, y compris sur revenus extraordiniaires le cas échéant,
- Les crédits d'impôt.

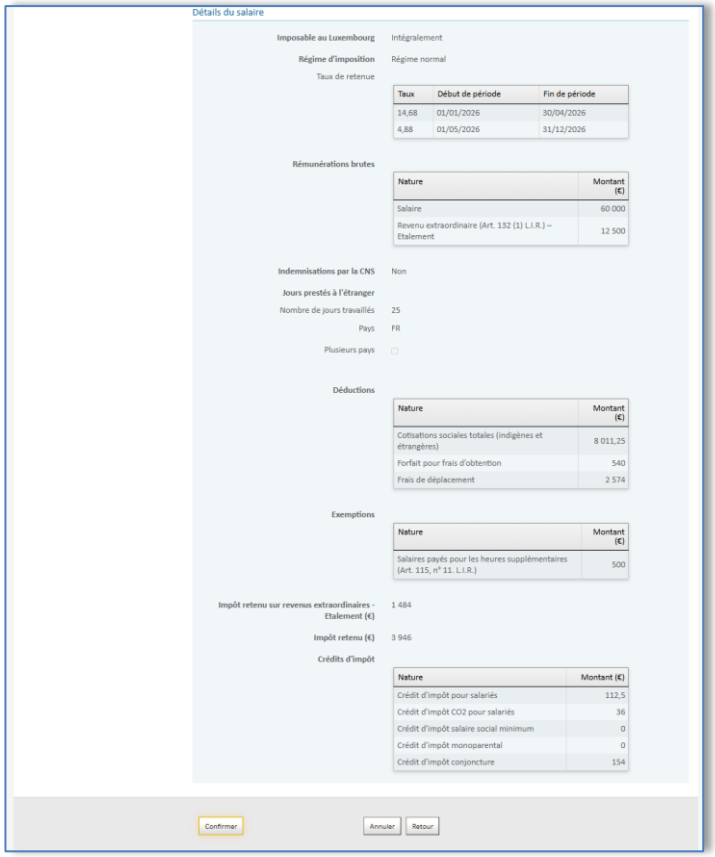
Note : afin de poursuivre le travail de standardisation des dépôts entrepris en 2025, il n'est à présent plus possible de choisir une valeur « Autre » comme natures de rémunération et exemptions.

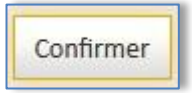






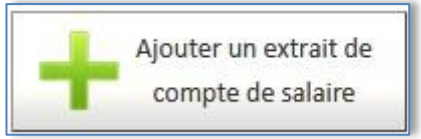
La confirmation de la saisie redirige vers la page de récapitulatif des informations renseignées, qu'il ne reste alors plus qu'à confirmer.

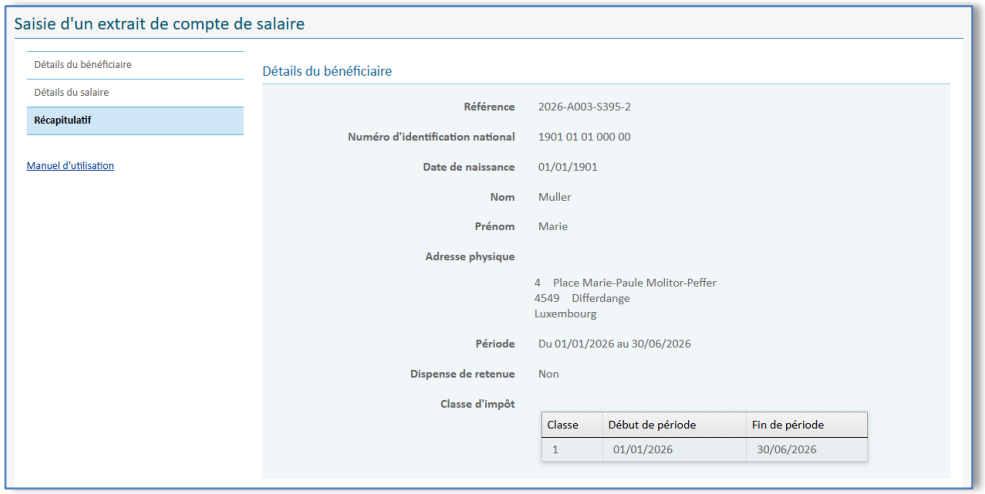

Détails du salaire
Imposable au Luxembourg
Intégralement
Régime d'imposition
Régime normal
Taux de retenue
Taux
Début de période
Fin de période
14,68
01/01/2026
30/04/2026
4,88
01/05/2026
31/12/2026
Rémunérations brutes
Nature
Montant (€)
Salaire
60 000
Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
12 500
Indemnisations par la CNS
Non
Jours prestés à l'étranger
Nombre de jours travaillés
25
Pays
FR
Plusieurs pays
Déductions
Nature
Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
8 011,25
Forfait pour frais d'obtention
540
Frais de déplacement
2 574
Exemptions
Nature
Montant (€)
Salaires payés pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
500
Impôt retenu sur revenus extraordinaires - Etalement (€)
1 484
Impôt retenu (€)
3 946
Crédits d'impôt
Nature
Montant (€)
Crédit d'impôt pour salariés
112,5
Crédit d'impôt CO2 pour salariés
36
Crédit d'impôt salaire social minimum
0
Crédit d'impôt monoparental
0
Crédit d'impôt conjoncture
154
Confirmer
Annuler
Retour


Confirmer



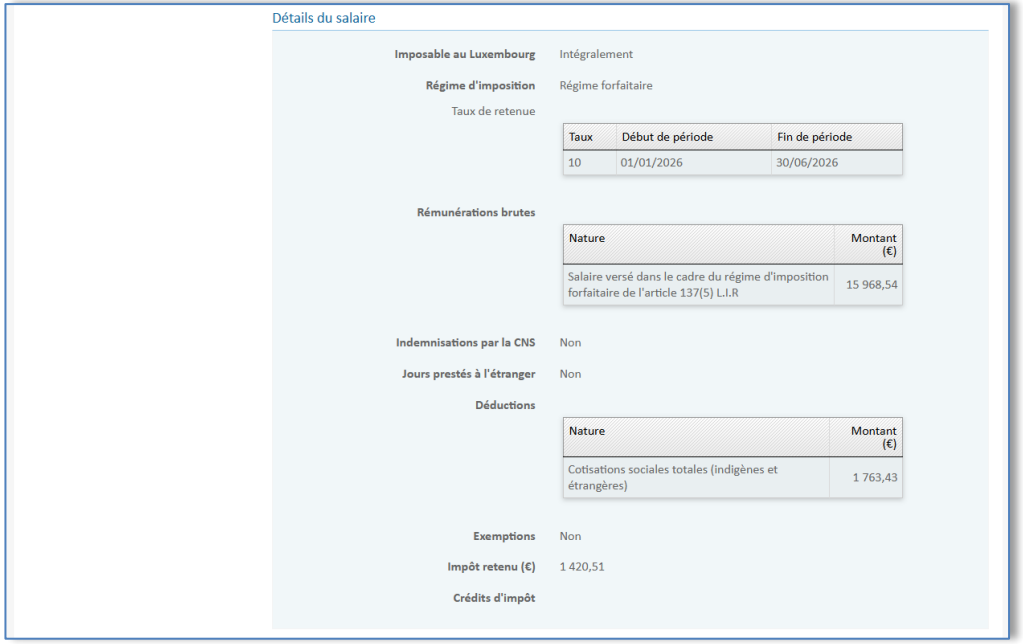
Il est possible d'ajouter d'autres extraits de compte salaire, par exemple comme ci-après pour un salaire au régime forfaitaire.





La saisie d'un salaire imposé au régime forfaitaire ne diffère pas de celle des salaires imposés sous un autre régime.

Ci-contre, le récapitulatif des informations renseignées.



Détails du salaire

Imposable au Luxembourg Intégralement

Régime d'imposition Régime forfaitaire

Taux de retenue

Taux	Début de période	Fin de période
10	01/01/2026	30/06/2026

Rémunérations brutes

Nature	Montant (€)
Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5) L.I.R	15 968,54

Indemnisations par la CNS Non

Jours prestés à l'étranger Non

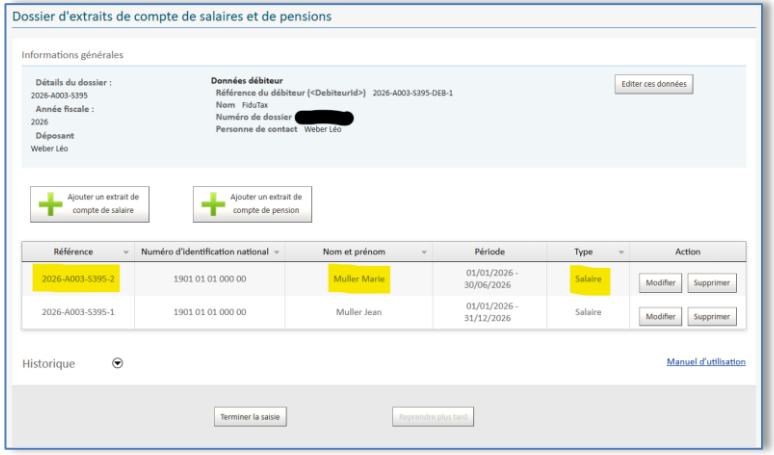
Déductions

Nature	Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)	1 763,43

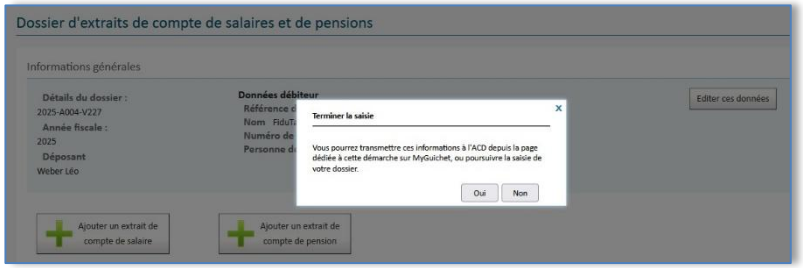
Exemptions Non

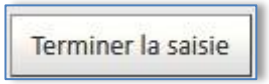
Impôt retenu (€) 1 420,51

Crédits d'impôt

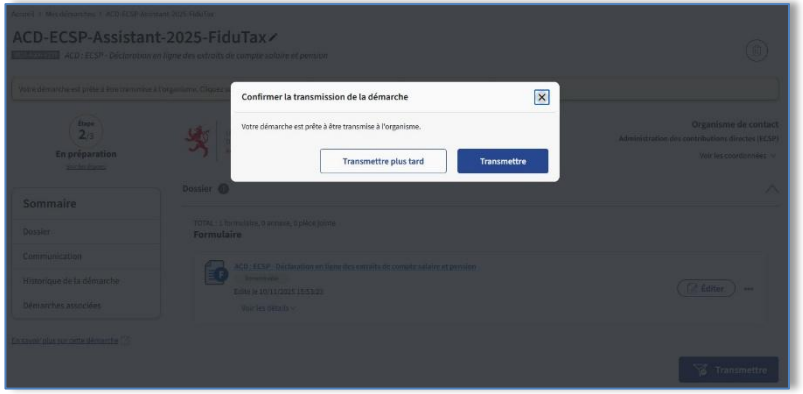


Après chaque saisie d'un extrait, l'écran des informations générales est affiché et présente la liste des extraits saisis, avec possibilité de modifier ou supprimer chaque extrait.





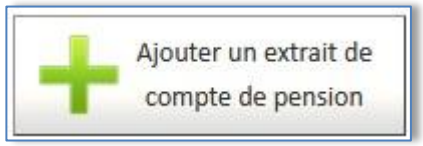
Le déclarant peut alors terminer la saisie…



… et transmettre la démarche à l'administration.

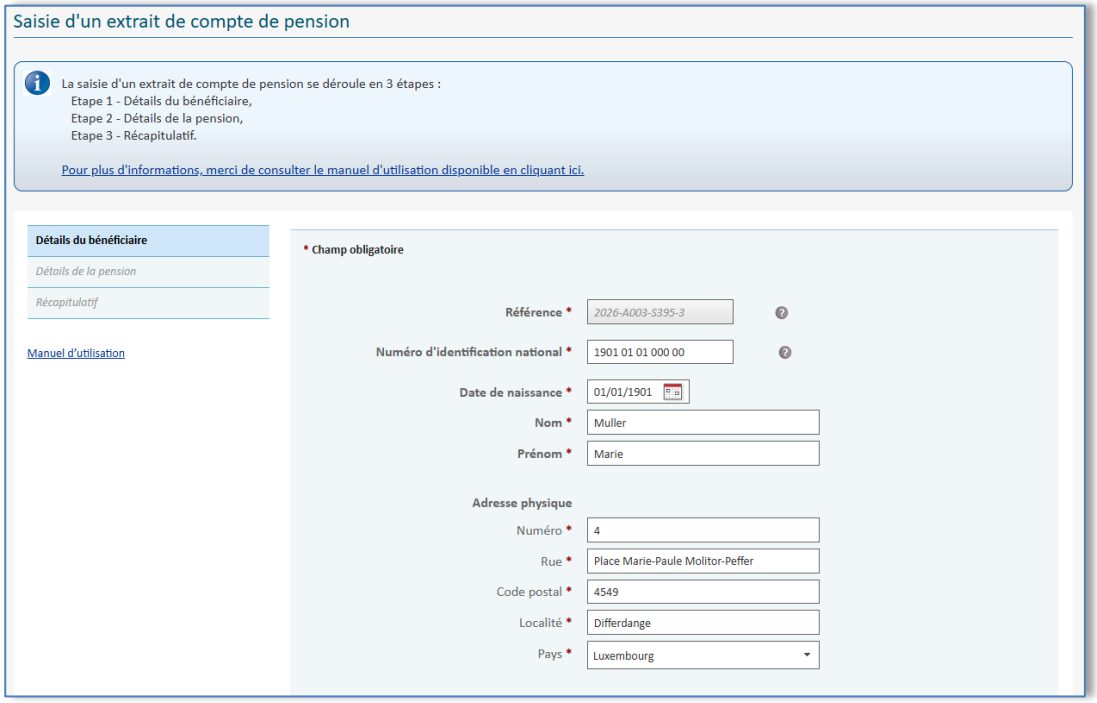
Note : des erreurs pourront encore être remontées après la transmission, voir §1.2.3.

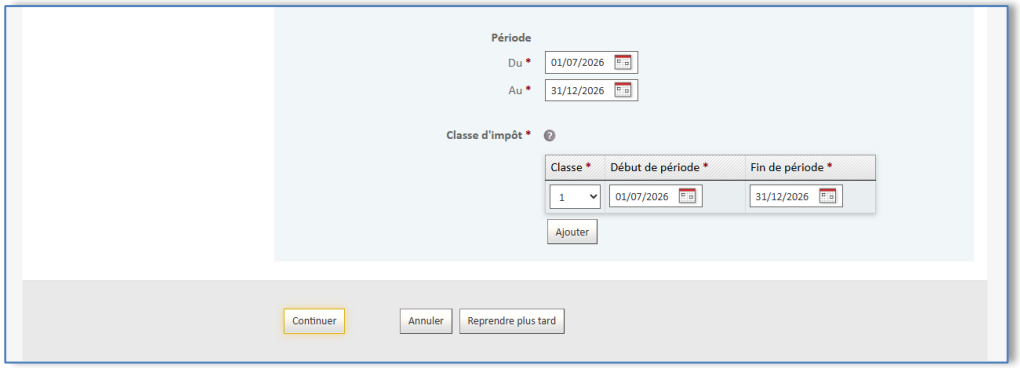
2.4 Saisie d'un extrait de pension

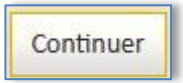


De même que pour les extraits de compte de salaire, il est possible de déclarer des extraits de compte de pension avec l'assistant électronique en ligne.

La saisie des détails du bénéficiaire ne diffère pas de celle réalisée précédemment pour les extraits de compte de salaire à l'exception qu'il n'est pas possible d'indiquer ici une dispense de retenue.



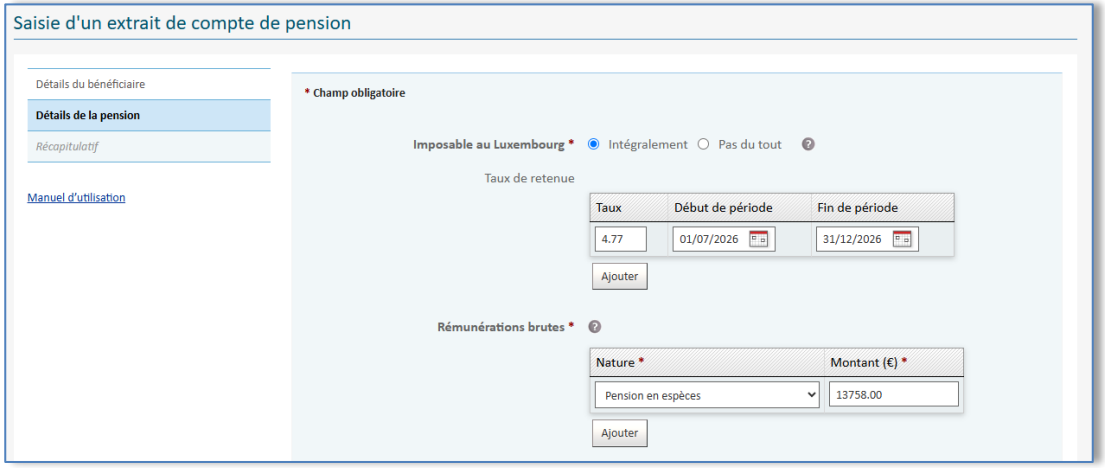




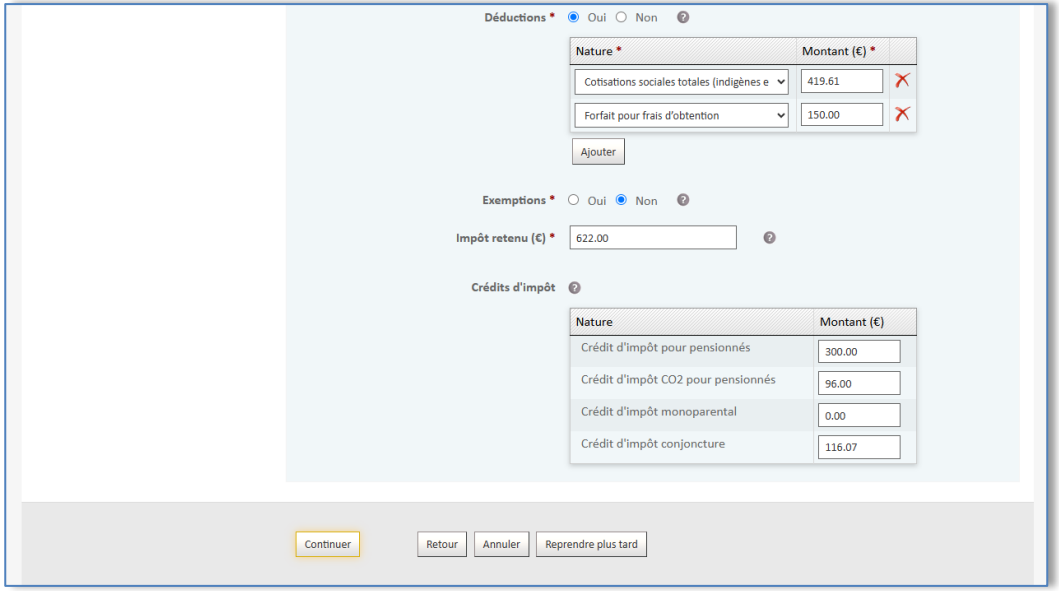
Contrairement aux salaires, une pension ne peut pas être imposable partiellement au Luxembourg. Les seuls choix possibles sont donc « Intégralement » ou « Pas du tout ».

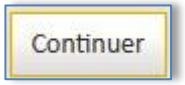
On retrouve ici des champs de saisie que l'on a déjà pu voir dans les détails de salaires, la seule différence étant les valeurs présentées dans les listes déroulantes, propres aux pensions.

Note : conformément aux extraits de salaires, la valeur « Autre » est également retirée pour les listes de natures de pension.

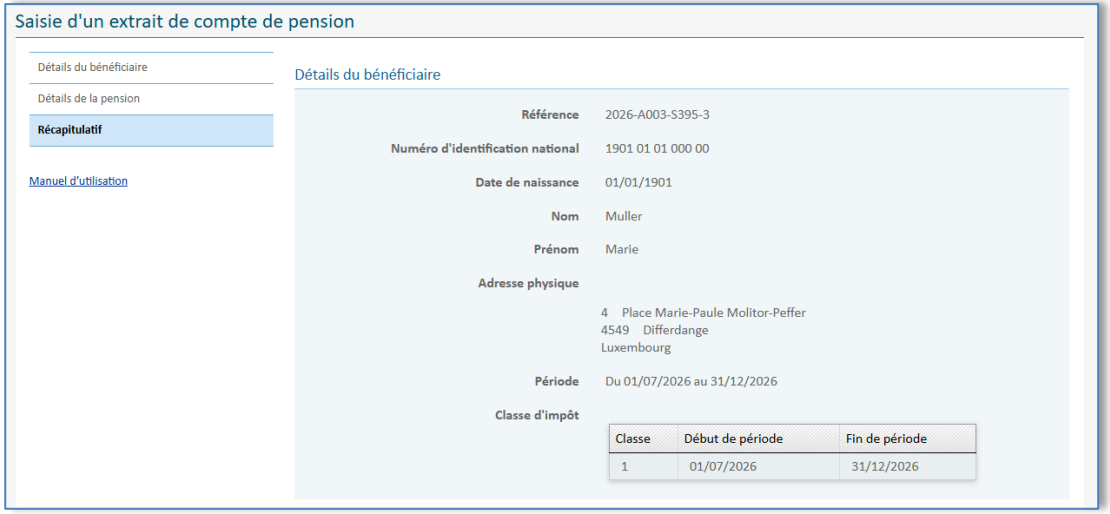


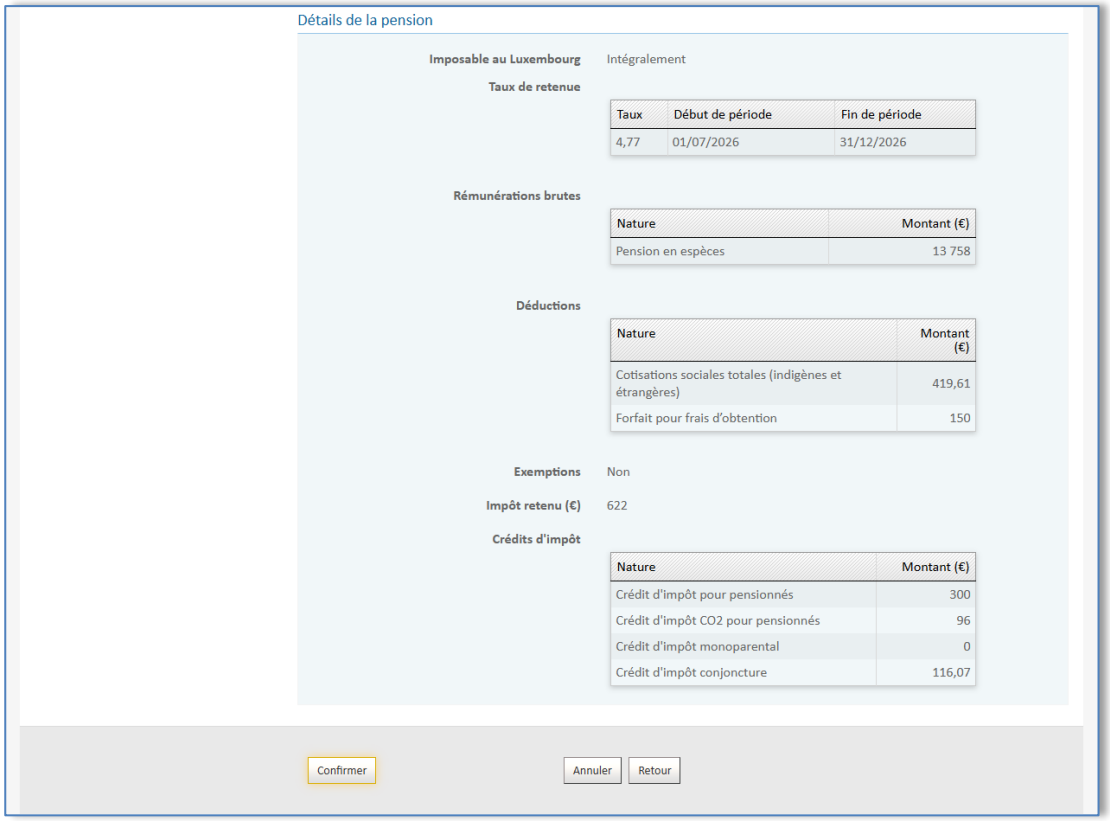
Note : en principe, il n'y a que l'exemption pour éviter une double imposition pour une pension, la liste déroulante éventuellement présentée se résumera alors à une seule option.





Comme pour les autres rubriques de la démarche, le récapitulatif de l'extrait de compte de pension est affiché avant confirmation de la saisie.

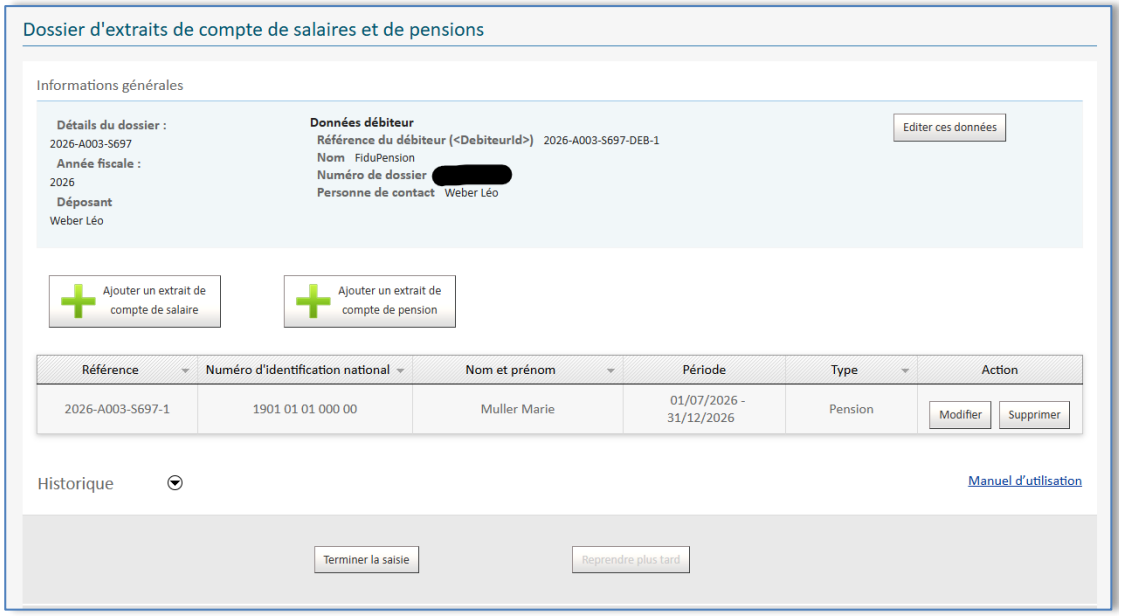



Détails de la pension
Imposable au Luxembourg
Intégralement
Taux de retenue
Taux
Début de période
Fin de période
4,77
01/07/2026
31/12/2026
Rémunérations brutes
Nature
Montant (€)
Pension en espèces
13 758
Déductions
Nature
Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
419,61
Forfait pour frais d'obtention
150
Exemptions
Non
Impôt retenu (€)
622
Crédits d'impôt
Nature
Montant (€)
Crédit d'impôt pour pensionnés
300
Crédit d'impôt CO2 pour pensionnés
96
Crédit d'impôt monoparental
0
Crédit d'impôt conjoncture
116,07
Confirmer
Annuler
Retour


Confirmer



L’extrait de pension est maintenant visible dans la liste des extraits saisis.



3 DÉPÔT XML ET FORMAT XSD 2026

3.1 Contexte des évolutions 2026

Le format des ECSP 2026 s'inscrit dans plusieurs dynamiques :

- Poursuivre le travail commencé avec le millésime 2025 pour homogénéiser au maximum la qualité des dépôts.
- Prendre en compte les nouvelles évolutions législatives.
- Simplifier certains fonctionnements du précédent format pouvant induire des déclarations erronées.

3.2 Nouveautés 2026

Dans ce document vous trouverez le descriptif de toutes les nouveautés 2026 portant sur :

- Les listes de valeurs de rémunérations brutes, déductions et exemptions
- Les régimes d'imposition
- La dispense de retenue
- Les jours prestés à l'étranger
- Le revenu non imposable au Luxembourg
- Les crédits d'impôt
- L'impôt retenu sur revenus extraordinaires

Pour information :	*Le format XSD ainsi que le descriptif du format pour chaque année d'imposition sont disponibles sur le site de l'Administration des contributions directes via le lien suivant : https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges_electroniques/directive_cooperation.html.*

Vous trouverez en annexe des exemples de fichiers XML correspondant aux extraits renseignés via l'assistant en ligne dans le chapitre 2.

Annexe 1 : Exemple d'extrait de salaire
Annexe 2 : Exemple d'extrait de pension

3.2.1 Les éléments communs

3.2.1.1 L'impôt retenu sur les revenus extraordinaires

A partir de 2026, si un extrait de salaire ou de pension comporte des rémunérations brutes de nature « Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement » ou « Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global », il est obligatoire de distinguer la part d'impôt retenu pour chaque type de revenu extraordinaire.

- L'impôt retenu sur « Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) » / « REX1 » doit être déclaré dans « ImpotRetenuRevExtraEtalement ».
- L'impôt retenu sur « Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) » / « REX2 » doit être déclaré dans « ImpotRetenuRevExtraDemiTaux ».

Format 2025	Format 2026
<RemunerationsBrutes> <Montant>60000.00</Montant> <Nature>S</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>12500.00</Montant> <Nature>REX1</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>5000.00</Montant> <Nature>REX2</Nature> </RemunerationsBrutes> <ImpotRetenuRevExtra> <Montant>2044.00</Montant> </ImpotRetenuRevExtra> <ImpotRetenu> <Montant>5687.00</Montant> </ImpotRetenu>	<RemunerationsBrutes> <Montant>60000.00</Montant> <Nature>S</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>12500.00</Montant> <Nature>REX1</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>5000.00</Montant> <Nature>REX2</Nature> </RemunerationsBrutes> <ImpotRetenuRevExtraEtalement> <Montant>1080.00</Montant> </ImpotRetenuRevExtraEtalement> <ImpotRetenuRevExtraDemiTaux> <Montant>964.00</Montant> </ImpotRetenuRevExtraDemiTaux> <ImpotRetenu> <Montant>5687.00</Montant> </ImpotRetenu>

3.2.1.2 CIC – Crédit d'Impôt Conjoncture

Du 1er juin 2026 au 31 décembre 2026 le CIC est réintroduit et doit figurer, le cas échéant, sur les extraits de salaire et de pension.

Extrait de salaire	Extrait de pension
<CreditsDImpot> <CIS> <Montant>600.00</Montant> </CIS> <CICO2> <Montant>192.00</Montant> </CICO2> <CIM> <Montant>0.00</Montant> </CIM> <CISSM> <Montant>70.00</Montant> </CISSM> <CIC> <Montant>112.00</Montant> </CIC> </CreditsDImpot>	<CreditsDImpot> <CIP> <Montant>600.00</Montant> </CIP> <CIM> <Montant>0.00</Montant> </CIM> <CICO2> <Montant>192.00</Montant> </CICO2> <CIC> <Montant>112.00</Montant> </CIC> </CreditsDImpot>

3.2.2 Les détails des salaires

3.2.2.1 La dispense de retenue

Dans la définition des ECSP 2025, la saisie du taux était obligatoire à partir du moment où la classe « NA » était renseignée avec un régime d'imposition Normal (RINO).
Ce couple NA/RINO était souvent utilisé dans les extraits pour les stagiaires ou étudiants, dépourvus de fiche de retenue et de facto de taux d'imposition.

Un des contournements observés était de soumettre un extrait avec un taux de retenue à 0. Ceci n'est plus conseillé aujourd'hui car le millésime 2026 introduit un indicateur « DispenseDeRetenue » qui permet de spécifier qu'un extrait de salaire n'est pas concerné par la retenue d'impôt à la source, **rendant ainsi facultative la saisie de la classe d'impôt et du taux de retenue**.

Format 2025	Format 2026
< ClasseDImpot> <Classe>NA</Classe> <DebutPeriode>2025-05-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2025-06-30</FinPeriode> </ ClasseDImpot> < Regime>RINO</ Regime> < TauxDeRetenue> <Taux>0</Taux> <DebutPeriode>2025-05-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2025-06-30</FinPeriode> </ TauxDeRetenue> <Salaire> <Periode> <Debut>2025-05-01</Debut> <Fin>2025-06-30</Fin> </Periode> <RemunerationsBrutes> <Montant>2000.00</Montant> <Nature>S</Nature> </RemunerationsBrutes> </Salaire>	< DispenseDeRetenue>true</ DispenseDeRetenue> < Regime>RINO</ Regime> <Salaire> <Periode> <Debut>2026-05-01</Debut> <Fin>2026-06-30</Fin> </Periode> <RemunerationsBrutes> <Montant>2000.00</Montant> <Nature>S</Nature> </RemunerationsBrutes> </Salaire>

3.2.2.2 Le régime d'imposition

L'année 2026 introduit plusieurs adaptations sur les régimes d'imposition dont le nouveau **régime forfaitaire pour marin.**

RINO	Régime normal
RIFO	Régime forfaitaire
RIIN	Régime intérimaire
RIOC	Régime occasionnel
RIFM	Régime forfaitaire pour marin

3.2.2.2.1 Adaptation du régime intérimaire

Des restrictions supplémentaires ont été appliquées à l'utilisation du régime intérimaire et obligent à présent à utiliser la nature de rémunération « Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5)a L.I.R (ex : intérimaire) » (SAFA) pour déclarer les revenus bruts de l'extrait.

3.2.2.2.2 Adaptation du régime occasionnel

Des restrictions supplémentaires ont été appliquées à l'utilisation du régime occasionnel et obligent à présent à utiliser soit la nature de rémunération « Salaire occasionnel » (SOCC), soit la nature de rémunération « Salaire agricole et forestier occasionnel (RGD 07/05/91) » (SAFO) pour déclarer les revenus bruts de l'extrait.

3.2.2.2.3 Adaptation du régime forfaitaire

Des restrictions supplémentaires ont été appliquées à l'utilisation du régime forfaitaire et obligent à présent à utiliser la nature de rémunération « Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5) L.I.R » (SALF) pour déclarer les revenus bruts de l'extrait.

3.2.2.2.4 Régime forfaitaire pour marin

Le nouveau régime forfaitaire pour marin doit être utilisé pour déclarer les revenus touchés par les salariés occupés pour le compte d'une entreprise maritime agréée à bord d'un navire exploité en trafic international. Avec ce régime est introduite une nouvelle nature de rémunération « Salaire des gens de mer » (SMAR).

Exemple

```
< Regime>RIFM</ Regime>
<Salaire>
    <Periode>
        <Debut>2026-01-01</Debut>
        <Fin>2026-12-31</Fin>
    </Periode>
    <DroitDImposition>
       <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
    </DroitDImposition>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>80000.00</Montant>
        <Nature>SMAR</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
    <Deductions>
        <FMAR>
            <Montant>21600.00</Montant>
        </FMAR>
    </Deductions>
</Salaire>
```

Pour que l'extrait puisse être accepté, le régime forfaitaire pour marin RIFM, la rémunération SMAR et la déduction FMAR doivent **obligatoirement être déclarés conjointement**.

3.2.2.3 Les natures de rémunération

En 2026, le travail de standardisation des natures de rémunérations initié en 2025 a été poursuivi. Une analyse approfondie des termes utilisés a été réalisée afin de proposer des alternatives structurées pour tous les cas possibles et abandonner la saisie de texte libre.

S	Salaire
NPER	Rémunération non périodique
PRER	Indemnité de préretraite
PPAR	Prime participative (Art. 115, n° 13a. L.I.R.)
AIMP	Revenus d'impatrié (Art. 115, n° 13b. L.I.R. ou Circ. L.I.R. n° 95/2)
PLOC	Prime locative (Art. 115, n° 13c. L.I.R.)
PJSA	Prime jeune salarié (Art. 115, n° 13d. L.I.R.)
IDEP	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 et n° 10)
NVSV	Avantage en nature - voiture de service (Art. 104 L.I.R.)
NCHQ	Avantage en nature - chèque de repas (Art. 104 L.I.R.)
NLOY	Avantage en nature - loyer (Art. 104 L.I.R.)
N	Avantage en nature - autres svt. l'Art. 104 L.I.R.
PPPH	Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
BENV	Rémunération provenant d'activités bénévoles (Circ. L.I.R. n° 18/4 - 91/2 - 95/3 - 99/2)
REX1	Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
REX2	Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global
BRGM	Rémunération du bourgmestre ou échevin
JETO	Jetons de présence (Circ. L.I.R. n° 91/1)
SOCC	Salaire occasionnel
SALF	Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5) L.I.R
SAFA	Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5)a L.I.R (ex : intérimaire)
SAFO	Salaire agricole et forestier occasionnel (RG3D 07/05/91)
MOAF	Salaire agricole et forestier non occasionnel
SMAR	Salaire des gens de mer
AADM	Annulation (ADEM)
RNIL	Salaire non imposable au Luxembourg
R	Rappel de salaire

3.2.2.3.1 Ajouts

Code / Libellé	Détails
NPER - Rémunération non périodique	Voir section « Exemples de correspondances »
PRER - Indemnité de préretraite	La rémunération PRER est à utiliser à la place de la dénomination « Indemnité de préretraite » observée dans les dépôts de l'année 2025.
IDEP - Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 et n° 10)	Remplace IDPT et IDCC. Note : IDEP contiendra la part exemptée et non exemptée.
BRGM - Rémunération du bourgmestre ou échevin	Doit obligatoirement être associée à la nouvelle exemption « Forfait pour frais d'obtention applicable aux indemnités allouées aux membres des collèges échevinaux (Circ. I.R. n° 50) » (BRGM).
MOAF - Salaire agricole et forestier non occasionnel	Permet de distinguer le salaire agricole et forestier non occasionnel du salaire agricole et forestier occasionnel soumis à un impôt forfaitaire. La rémunération MOAF doit obligatoirement être déclarée conjointement à l'exemption MOAF « Main-d'œuvre agricole ou forestière (Art. 115 n° 12 L.I.R.) » et à un régime d'imposition normal (RINO).
SMAR - Salaire des gens de mer	Voir section « Régime forfaitaire pour marin ».
RNIL - Salaire non imposable au Luxembourg	Voir section « Exemples de correspondances » et « Le revenu non imposable au Luxembourg ».
R - Rappel de salaire	Voir section « Exemples de correspondances ».

3.2.2.3.2 Suppression

Format 2025	Détails
IDPT - Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 a) L.I.R.)	Remplacé par IDEP.
IDCC - Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 b), c), d) et n° 10 a) et b) L.I.R.)	Remplacé par IDEP.
IMAL - Indemnités pécuniaires de maladie avancées par l'employeur	Abandonné car trop de confusion entre salaires payés par l'employeur et remboursements effectués par la CNS, problématique de décalage de deux mois entre paiement du salaire et remboursement de la CNS.
A - Autre (à spécifier)	Voir « Exemples de correspondances »

3.2.2.3.1 Exemples de correspondances

L'option « Autre (à spécifier) » étant supprimée à partir de 2026, voici des exemples de correspondances de certaines dénominations observées dans les dépôts de l'année 2025.

Texte libre 2025	Code à utiliser en 2026
- salaire 09/2025 - salaire 10/2025 - salaire 11/2025 - salaire 12/2025 - Salaire brut annuel - salaire mensuel - salaire normal - TRAITEMENT - Total Annual Gross Salary for Part-Time Employment - Salaire Etudiant - salaire étudiant - Indemnité Stage scolaire BTS - Indemnité Stage scolaire universitaire - Indemnité de stage - stagiaire - Maj Dim & JF - Maj. jour feries travailles - Supplement dimanche - Jour feries travailles	**S –** Salaire
- 13ème mois - Prime unique - Solde congés - Non-périodique - Non-periodique/gratification - Unregelmäßige Bezüge - COMPLEMENT DE PRIME	**NPER -** Rémunération non périodique

- PRIME - Prime / Complément / Gratification - Prime annuelle - PRIME D'ACTIVITE - PRIME D'ATTRACTIVITE - PRIME DE CONJONCTURE - Trimestre de faveur	
- Bonification d'intérêts hypothécaires - Bonification d'intérêts hypothécaires - 3000 - EXEMPT INTERET PRET HYPO. - Subside intérêts (PH) - Subv immo ann. exo 3000 - Subv immo ann. exo 6000 - SUBV INTERET HYPO - SUBV INTERET IMMO 3000 - Subv. D'intérêts Prêt hypotécaire	**PPPH** - Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
- SUBV INTERET PRET PERS - Subv mobilière ann. exo 1000 - Subv. d'intérêts Prêt personnel - SUBV. INT. PERSO - SUBV. INT. PRET PERS. (CONJ. 1000) - SUBV. INT. PRET PERSO - SUBV. INT.PRET PERS. - SUBV. INTERET PERS. - SUBV. INTERET PERSONNEL - Subvention d'intérêts (autre 1000)	**PPPH** - Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
- AVANTAGE EN NATURE - Avantage en nature (Cotisations indépendant) - AVANTAGE EN NATURE CHARGES - AVANTAGE EN NATURE COT.SOCIALES - AVANTAGE EN NATURE GSP	**N -** Avantage en nature - autres svt. l'Art. 104 L.I.R.

- AVANTAGE EN NATURE TELEPHONE - AVANTAGE NATURE - AVANTAGES DIVERS - Avantages en nature - AVANTAGES EN NATURE	
- AN chèques-repas - AVANTAGE EN NATURE CHEQUES REPAS - CHEQUES REPAS - Chèques repas - Chèques repas - avantage en nature - IMPOSABLE CHEQUE REPAS - BIK luncheon vouchers - BIK Meal vouchers	**NCHQ -** Avantage en nature - chèque de repas (Art. 104 L.I.R.)
- ATN HABITATION - Avantage Loyer - AVANTAGE NATURE CHARGES LOYER - LOYER - Kost und Logis	**NLOY -** Avantage en nature - loyer (Art. 104 L.I.R.)
- Véhicule - Vehicule de societé - VOITURE - Voiture - avantage en nature - Voiture Avantage en Nature - Voiture de société - VOITURE/AVANTAGE EN NATURE - Benefit in kind car - Benefit in kind, car - BIK Company car	**NVSV -** Avantage en nature - voiture de service (Art. 104 L.I.R.)
- Rappel Salaires (avec taux spécial d'impôt)	**REX1 -** Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
- Imposable à l'étranger - IMPOSABLE Allemagne	**RNIL** - Salaire non imposable au Luxembourg

- Imposable Belgique - IMPOSABLE BRUT ETRANGER - Imposable dans le pays de résidence - IMPOSABLE EN ALLEMAGNE - Imposable en France - IMPOSABLE EN HOLLANDE - IMPOSABLE ETRANGER - IMPOSABLE HORS LUX. - Etc.	
- R - Rappel - Rappel année antér. - Rappel Année Antérieure - Rappel années ant. - Rappel années antérieures - RAPPEL SALAIRE 2023 - Rappels de Salaires N°1 - Rappels de salaires N°2 - Brut antérieur - Etc.	**R** - Rappel de salaire

La rémunération « R – Rappel de salaire » n'est pas à confondre avec un revenu extraordinaire, qui lui doit vérifier l'article 132 (1) L.I.R. ou l'article 132 (2) L.I.R.

3.2.2.4 Les déductions

La liste des déductions a évolué afin de prendre en charge de nouvelles situations déclaratives et évolutions législatives.

CSTO	Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
CSND	Cotisations sociales non déductibles
CSNI	Cotisations sociales non déductibles en relation avec le revenu exonéré au Luxembourg
CPPA	Cotisations sociales non déductibles sur prime participative
CIMP	Cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié
CLOC	Cotisations sociales non déductibles sur prime locative
CJSA	Cotisations sociales non déductibles sur prime jeune salarié
FD	Frais de déplacement
FO	Frais d'obtention
FFO	Forfait pour frais d'obtention
DS	Dépenses spéciales
FDS	Forfait pour dépenses spéciales
CE	Charges extraordinaires
AC	Abattement conjoint
AMVP	Abattement de Maintien dans la Vie Professionnelle
LRCP	LRCP (Art. 110, n°3. L.I.R.)
FMAR	Déduction (régime forfaitaire des marins (RGD modifié du 24 décembre 1990))
DBRS	Abattement pour débours (Circ. L.I.R. n° 91/1)

Le code CSNI - Cotisations sociales non déductibles en relation avec le revenu exonéré au Luxembourg - permet de spécifier la **quote-part des cotisations sociales** en relation avec un salaire perçu non imposable au Luxembourg, par exemple en cas de dépassement du seuil de télétravail. Le CSNI peut être utilisé conjointement avec l'exemption « Revenu non imposable au Luxembourg » pour ensemble correspondre à la rémunération nette exonérée.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section « Le revenu non imposable au Luxembourg ».

3.2.2.5 Les exemptions

HSUP	Salaires payés pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
SSAL	Suppléments de salaires pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
SJFE	Suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
PPAR	Prime participative exemptée (Art. 115, n° 13a. L.I.R.)
AIMP	Revenus d'impatrié exemptés (Art. 115, n° 13b. L.I.R. ou Circ. L.I.R. 95/2)
PLOC	Prime locative exemptée (Art. 115, n° 13c. L.I.R.)
PJSA	Prime jeune salarié exemptée (Art. 115, n° 13d. L.I.R.)
IDEP	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9. a) L.I.R.)
IDCC	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9. b), c), d) et n° 10. a) et b) L.I.R.)
PPPH	Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
BRGM	Forfait pour frais d'obtention applicable aux indemnités allouées aux membres des collèges échevinaux (Circ. I.R. n° 50)
DIPL	Agents diplomatiques (Art. 115 n° 1 L.I.R.)
AGNT	Indemnités fonctionnaires et agents de l'Etat (Art. 115 n° 2 L.I.R.)
ISPE	Indemnités spéciales et prestations en nature en raison de frais d'obtention (Art. 115 n° 3 L.I.R.)
PDMB	Prime de démobilisation (Art. 115 n° 9a. L.I.R.)
MOAF	Main-d'œuvre agricole ou forestière (Art. 115 n° 12 L.I.R.)
CJUB	Cadeaux anniversaires (Art. 115 n° 13 L.I.R.)
IAME	Indemnités pour propositions d'amélioration (Art. 115 n° 20L.I.R.)
RNIL	Revenu non-imposable au Luxembourg (Art. 115, n° 23. L.I.R.)

La possibilité de saisir des exemptions « Autre » n'est également plus permise dans le format 2026, il est obligatoire de saisir les exemptions dans une catégorie prédéfinie.

S'ajoute à la liste des exemptions le nouveau « Forfait pour frais d'obtention applicable aux indemnités allouées aux membres des collèges échevinaux (Circ. I.R. n° 50) » qui doit obligatoirement être associé à une nature de rémunération « Rémunération du bourgmestre ou échevin » (BRGM).

3.2.2.6 Les jours prestés à l'étranger

A partir de 2026, il est possible de déclarer le nombre de jours travaillés en dehors du Luxembourg même si le salaire y est imposable intégralement, par exemple pour évaluer la limite de jours encadrant le télétravail. Le pays où est presté le travail doit également être précisé. Si le salarié a travaillé dans plusieurs pays, le champ « PlusieursPays » doit alors être valorisé à « true ».

Exemple avec jours prestés dans un pays unique

```
< Regime>RINO</ Regime>
<Salaire>
    <Periode>
        <Debut>2026-01-01</Debut>
        <Fin>2026-12-31</Fin>
    </Periode>
    <DroitDImposition>
        <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
    </DroitDImposition>
    <JoursPrestesHorsLuxembourg>
        <NombreDeJoursPrestesHorsLux>12</NombreDeJoursPrestesHorsLux>
        <CodePays>FR</CodePays>
    </JoursPrestesHorsLuxembourg>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>80000.00</Montant>
        <Nature>S</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
</Salaire>
```

Exemple avec jours prestés dans plusieurs pays

```
< Regime>RINO</ Regime>
<Salaire>
    <Periode>
        <Debut>2026-01-01</Debut>
        <Fin>2026-12-31</Fin>
    </Periode>
    <DroitDImposition>
        <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
    </DroitDImposition>
    <JoursPrestesHorsLuxembourg>
        <NombreDeJoursPrestesHorsLux>12</NombreDeJoursPrestesHorsLux>
        <PlusieursPays>true</PlusieursPays>
    </JoursPrestesHorsLuxembourg>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>80000.00</Montant>
        <Nature>S</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
</Salaire>
```

Cette nouvelle déclaration de jours prestés à l'étranger mais imposables au Luxembourg permettra de détecter les situations où un salarié, ayant travaillé pour plusieurs employeurs, aura dépassé les seuils de jours autorisés en cumulant la totalité des jours travaillés hors du Luxembourg pour chaque employeur.

3.2.2.7 Le revenu non imposable au Luxembourg

Jusqu'à présent, dans le cadre d'un droit d'imposition partiel, la saisie d'une rémunération nette exonérée pouvait être accompagnée de la saisie d'une exemption « Revenu non imposable au Luxembourg » (RNIL) correspondant en principe à la rémunération nette exonérée, diminuée à minima des cotisations sociales non déductibles en relation avec le revenu exonéré au Luxembourg. Cependant cette règle n'était pas forcément appliquée.

Afin de mieux structurer la déclaration de rémunérations non imposables au Luxembourg et d'uniformiser les extraits, la saisie de l'exemption RNIL est obligatoire en cas d'imposition partielle au Luxembourg et deux nouveaux éléments ont été ajoutés :

- Le type de rémunération RNIL « salaire non imposable au Luxembourg » : correspond à la rémunération nette exonérée. La saisie de ce type de rémunération possible afin de mettre en évidence la part des revenus exonérés de la rémunération brute totale.

- La déduction CSNI « Cotisations sociales non déductibles en relation avec le revenu exonéré au Luxembourg » : facultative, mais souhaitée, elle correspond à la quote-part des cotisations sociales en lien avec la rémunération nette exonérée.

Déclaration 2025

```
< Regime>RINO</ Regime>
<Salaire>
    <Periode>
        <Debut>2025-01-01</Debut>
        <Fin>2025-12-31</Fin>
    </Periode>
    <DroitDImposition>
        <ImposableAuLuxembourg>2</ImposableAuLuxembourg>
        <NombreDeJoursImposableLux>210</NombreDeJoursImposableLux>
        <NombreDeJoursNonImposableLux>40</NombreDeJoursNonImposableLux>
        <RemunerationNetExo>
            <Montant>18000.00</Montant>
        </RemunerationNetExo>
    </DroitDImposition>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>62000.00</Montant>
        <Nature>S</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
    <Exemptions>
        <RNIL>16200.00</RNIL>
    </Exemptions>
</Salaire>
```

Déclaration 2026

```
< Regime>RINO</ Regime>
<Salaire>
    <Periode>
        <Debut>2026-01-01</Debut>
        <Fin>2026-12-31</Fin>
    </Periode>
    <DroitDImposition>
        <ImposableAuLuxembourg>2</ImposableAuLuxembourg>
        <NombreDeJoursImposableLux>210</NombreDeJoursImposableLux>
        <NombreDeJoursNonImposableLux>40</NombreDeJoursNonImposableLux>
        <RemunerationNetExo>
            <Montant>18000.00</Montant>
        </RemunerationNetExo>
    </DroitDImposition>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>44000.00</Montant>
        <Nature>S</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
    <RemunerationsBrutes>
        <Montant>18000.00</Montant>
        <Nature>RNIL</Nature>
    </RemunerationsBrutes>
    <Deductions>
        <CSNI>1800.00</CSNI>
    </Deductions>
    <Exemptions>
        <RNIL>16200.00</RNIL>
    </Exemptions>
</Salaire>
```

La saisie de la nature de rémunération RNIL est optionnelle.
La saisie de la déduction CSNI est souhaitée, cependant si elle est renseignée elle doit être inférieure ou égale à la RemunerationNetExo diminuée de l'exemption RNIL.

3.2.3 Les détails des pensions

3.2.3.1 Les natures de pension

Comme pour les natures de rémunération des extraits de salaires, il n'est plus permis de saisir un texte libre comme autre type de pension.

PVIE	Pension en espèces
PNAT	Pension en nature
REX1	Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
REX2	Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global
R	Rappel année antérieure

3.2.3.2 Les déductions

CSTO	Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
FO	Frais d'obtention
FFO	Forfait pour frais d'obtention
DS	Dépenses spéciales
FDS	Forfait pour dépenses spéciales
CE	Charges extraordinaires
AC	Abattement conjoint

3.2.3.3 Les exemptions

En principe, aucune exemption n'est à déclarer pour les extraits de compte pension. C'est pourquoi, seule une option de saisie de type « Autre » est proposée en 2026, tout comme les années précédentes. Comme pour les pensions brutes ou les exemptions pour les salaires, il est possible de renseigner plusieurs exemptions.

4 DIVERS

4.1 Dépôts initiaux

Lors d'un dépôt ECSP initial, des identifiants techniques uniques sont à attribuer afin de garantir l'unicité de la déclaration.
Il s'agit du triplet suivant : **MessageID** (identifiant du message), **DebiteurID** (identifiant technique du débiteur) et **AnneeRevenu** (année concernée par la déclaration).

Le **DebiteurID** permet de conserver le lien avec le matricule du débiteur. En théorie, seul le **MessageID** est modifié lorsqu'un nouveau dépôt est transmis pour une même année fiscale.

4.2 Dépôts annulatifs

Dans certaines situations, les déclarants peuvent être amenés à rectifier une déclaration ou à annuler une **déclaration erronée** ou **en doublon**.

L'annulation peut concerner un ou plusieurs extraits, ou l'ensemble du dépôt.

Prenons à titre d'exemple la déclaration ECSP initiale suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
   <Header>
      <Technique>
         <MessageID>MSG-20261124-Mess01</MessageID>
         <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
      </Technique>
      <Fonctionnel>
         <AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
         <DebiteurDesRevenus>
            <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
            <Matricule>12345678901</Matricule>
```

```
            …
      </Fonctionnel>
   </Header>
   <Body>
      <ExtraitsComptes>
         <ExtraitSalaire>
            <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>
            <Beneficiaire>
               <Matricule>1900010123456</Matricule>
               <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
               …
         </ExtraitSalaire>
          <ExtraitSalaire>
            <ExtraitID>EXT-2</ExtraitID>
            <Beneficiaire>
               <Matricule>1900010123457</Matricule>
               <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
               …
         </ExtraitSalaire>

      </ExtraitsComptes>
   </Body>
</AcdMessage>
```

Il importe de préciser que l'annulation ou la rectification d'un extrait ou d'un dépôt ne peut être effectuée que si celui-ci est valide et déjà enregistré dans notre système.

4.2.1 Modalités d'annulation totale ou partielle d'un dépôt d'ECSP

Pour annuler un dépôt complet ou partiel, plusieurs méthodes sont disponibles :

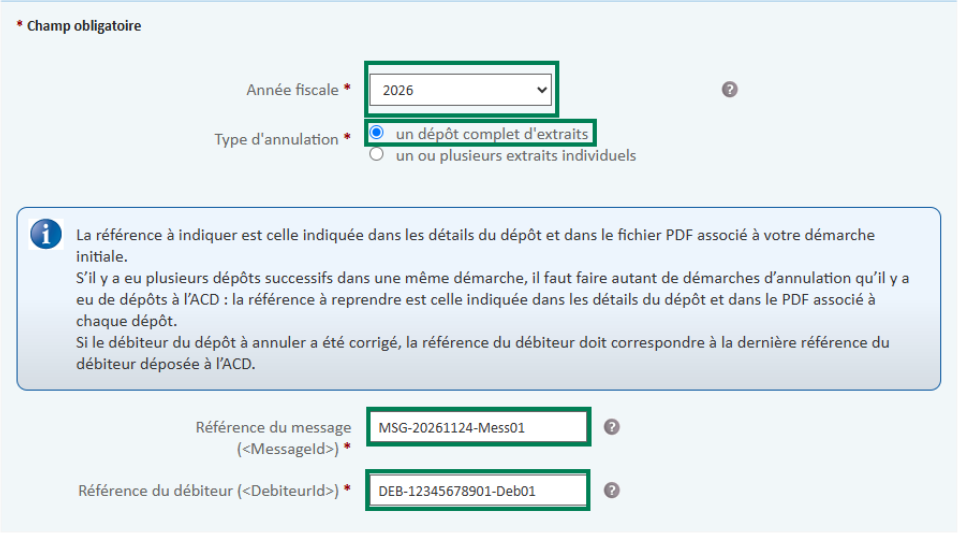
- via **l'assistant d'annulation manuelle** des déclarations ECSP
- par dépôt d'un **fichier XML**
- via **l'assistant en ligne de déclaration** ECSP

4.2.2 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP au moyen de l'assistant d'annulation ECSP

La procédure suivante permet d'annuler le dépôt ECSP de l'exemple en utilisant l'assistant :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : *ACD : ECSP - Annulation manuelle d'un dépôt XML d'extraits de compte salaire et pension*, puis cliquer sur ***Créer***
4. Indiquer l'**année fiscale** : ***2026***
5. Sélectionner le **type d'annulation** : ***dépôt complet d'extraits***
6. Renseigner la **référence du message** : ***MSG-20261124-Mess01***

 → *Information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise* ***<MessageID />***




```
<Header>
<Technique>
   <MessageID>MSG-20261124-Mess01</MessageID>
   <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
</Technique>
```

7. Indiquer la *référence du débiteur* : **DEB-12345678901-Deb01**

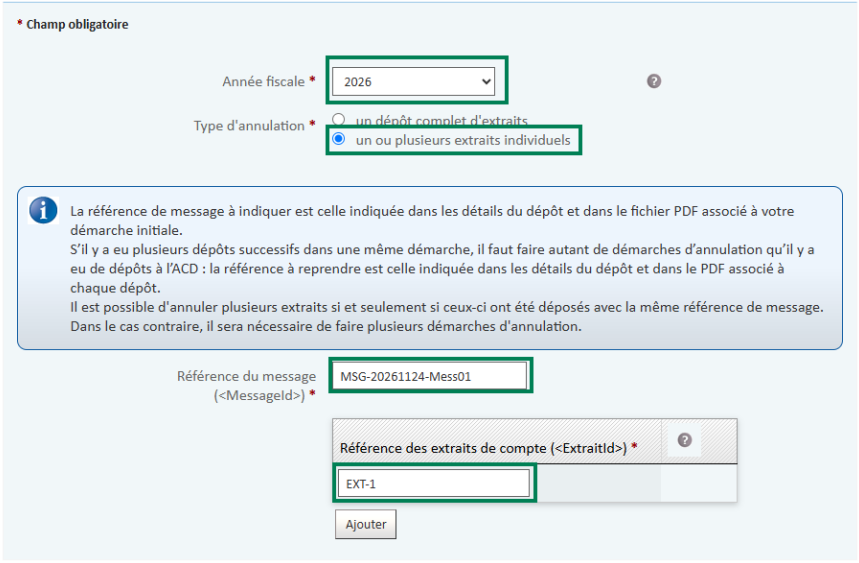
 → *L'Information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise* ***<DebiteurID />***

```
<Fonctionnel>
   <AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
   <DebiteurDesRevenus>
      <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
      <Matricule>12345678901</Matricule>
      …
</Fonctionnel>
```

8. Poursuivre la déclaration en suivant le formulaire

4.2.3 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP au moyen de l'assistant d'annulation

La procédure suivante permet d'annuler un ou plusieurs extraits ECSP de l'exemple en utilisant l'assistant :



1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : *ACD : ECSP - Annulation manuelle d'un dépôt XML d'extraits de compte salaire et pension*, puis cliquer sur ***Créer***
4. Indiquer l'**année fiscale** : ***2026***
5. Sélectionner le **type d'annulation** : ***un ou plusieurs extraits individuels***

6. Renseigner la **référence du message** : ***MSG-20261124-Mess01***
 → *Information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise* ***<MessageID />*** *:*

```
<Header>
<Technique>
   <MessageID>MSG-20261124-Mess01</MessageID>
   <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
</Technique>
```

7. La *référence des extraits de compte* : dans notre exemple, uniquement le premier extrait ***EXT-1***
 → *Information se trouvant dans le fichier xml, dans la balise* ***<ExtraitId />*** *:*

```
<ExtraitsComptes>
        <ExtraitSalaire>
           <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>
            …
         </ExtraitSalaire>
</ExtraitsComptes>
```

Pour ajouter un extrait supplémentaire, il suffira de cliquer sur le bouton ***Ajouter***

8. Poursuivre la déclaration en suivant le formulaire

4.2.4 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML

La procédure suivante permet d'annuler le dépôt complet de l'exemple en utilisant un fichier XML.
Dans un premier temps, il est nécessaire de créer un fichier XML de type **AcdAnnulationMessage**, en y intégrant les informations relatives au dépôt à annuler.

En particulier :

- la balise ***<RefMessageID />*** doit contenir la valeur de la balise ***<MessageID />*** du dépôt initial ;
- la balise ***<RefDebiteurID />*** doit reprendre la valeur de la balise ***<DebiteurID />*** du dépôt concerné.

Le fichier XML doit être limité aux informations strictement essentielles.

Voici un exemple (en veillant à indiquer, dans la balise **<MessageID />**, une valeur unique d'un identifiant jamais utilisé auparavant.) :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdAnnulationMessage" xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
	<Header>
		<Technique>
			<MessageID>MSG-20261124-Mess01-annulatif</MessageID> <!– valeur unique -->
			<RefMessageID>MSG-20261124-Mess01</RefMessageID>
			<CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
		</Technique>
		<Fonctionnel>
			<AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
			<DebiteurDesRevenus>
				<RefDebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</RefDebiteurID>
			</DebiteurDesRevenus>
			<Expediteur>
			<PersonneDeContact>
		  <Nom>Nom_Expediteur</Nom>
		  <Prenom>Prénom_Expediteur</Prenom>
		  <NumTelephone>234567891</NumTelephone>
		  <AdresseEmail>adresse@expediteur.lu</AdresseEmail>
		 <AdresseExpediteur>
		  <AdressePostale>
		    <Rue>Libellé rue</Rue>
		    <Numero>1</Numero>
		    <CodePostal>12345</CodePostal>
		    <Localite>Dénomination localité</Localite>
		    <CodePays>LU</CodePays>
		  </AdressePostale>
		 </AdresseExpediteur>
		 </PersonneDeContact>
				</Expediteur>
		 </Fonctionnel>
	</Header>
</AcdMessage>
```

Nous procéderons ensuite à la transmission de cette annulation selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail ***MyGuichet.lu***
2. Cliquer sur ***+ Nouvelle démarche***
3. Rechercher la démarche intitulée : ***ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2026***
4. Cliquer sur ***Ajouter***, puis **déposer** le fichier XML



4.2.5 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML

À l'instar de la procédure d'annulation d'un dépôt complet au moyen d'un fichier XML, il convient au préalable de préparer le fichier à transmettre. Le fichier XML doit être du même type que celui utilisé pour une déclaration initiale.

Voici un exemple (en veillant à indiquer une valeur unique dans la balise ***<MessageID />***) :

- la balise ***<RefExtraitID />*** doit contenir la valeur de la balise ***<ExtraitID />*** de l'extrait du dépôt initial que vous souhaitez annuler ;
- la balise ***<RefMessageID />*** doit reprendre la valeur de la balise ***<MessageID />*** du dépôt initial correspondant.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
   <Header>
```

```
<Technique>
   <MessageID>MSG-20261124-Mess01-annulation-partielle</MessageID> <!-- valeur unique -->
   <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
</Technique>
<Fonctionnel>
   <AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
   <DebiteurDesRevenus>
      <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
      <Matricule>12345678901</Matricule>
      <Identification>
         <PersonneMorale>
            <Denomination>Dénomination Debiteur</Denomination>
         </PersonneMorale>
         <AdresseDebiteur>
        <AdresseCaclr>
         <BuildingId>12345</BuildingId>
        </AdresseCaclr>
         </AdresseDebiteur>
      </Identification>
      <PersonneDeContact>
         <Nom>Nom_contact</Nom>
         <Prenom>Prenom_contact</Prenom>
         <NumTelephone>123456789</NumTelephone>
      </PersonneDeContact>
   </DebiteurDesRevenus>
   <Expediteur>
      <PersonneDeContact>
         <Nom>Nom_Expediteur</Nom>
         <Prenom>Prénom_Expediteur</Prenom>
         <NumTelephone>234567891</NumTelephone>
         <AdresseEmail>adresse@expediteur.lu</AdresseEmail>
      <AdresseExpediteur>
         <AdressePostale>
           <Rue>Libellé rue</Rue>
           <Numero>1</Numero>
           <CodePostal>12345</CodePostal>
           <Localite>Dénomination localité</Localite>
           <CodePays>LU</CodePays>
```

```
                </AdressePostale>
             </AdresseExpediteur>
             </PersonneDeContact>
          </Expediteur>
       </Fonctionnel>
   </Header>
   <Body>
      <ExtraitsComptes>
            <ExtraitAnnulatif>
                  <RefExtraitID>EXT-1</RefExtraitID>
                  <RefMessageID>MSG-20261124-Mess01</RefMessageID>
            </ExtraitAnnulatif>
      </ExtraitsComptes>
       </Body>
</AcdMessage>
```

Nous procéderons ensuite à la transmission de cette annulation selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail ***MyGuichet.lu***
2. Cliquer sur ***+ Nouvelle démarche***
3. Rechercher la démarche intitulée : ***ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2026***
4. Cliquer sur ***Ajouter***, puis **déposer** le fichier XML.



4.2.6 Annuler un extrait ou un dépôt complet via l'assistant en ligne

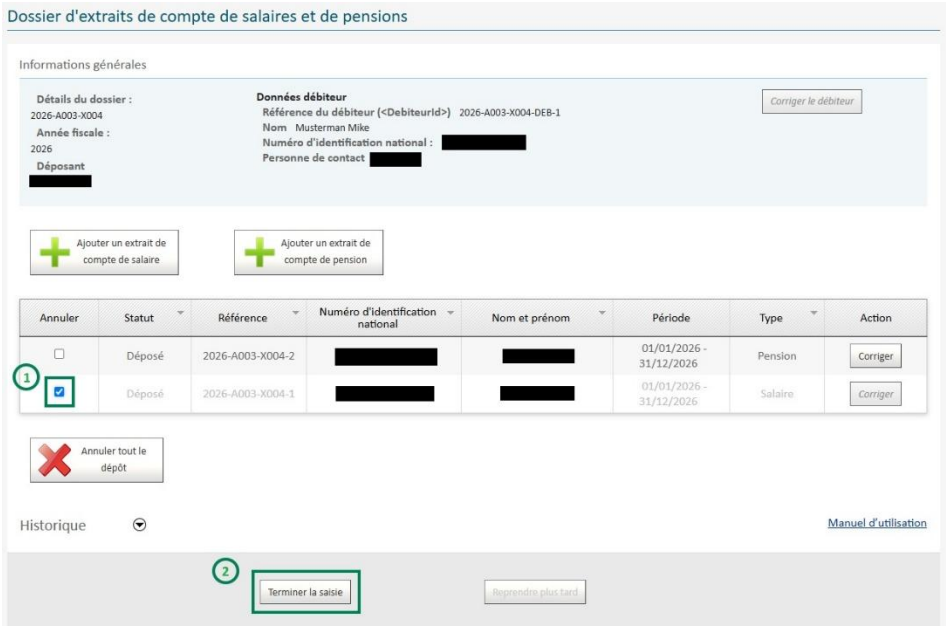
1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**

2. Rechercher la déclaration effectuée à l'aide de l'assistant ECSP, à l'aide de la **référence MyGuichet** (par ex. : *2026-A003-X004*) ou le **type de démarche** (par ex. : *ACD-ECSP-Assistant-2026-Administration des contributions directes*).

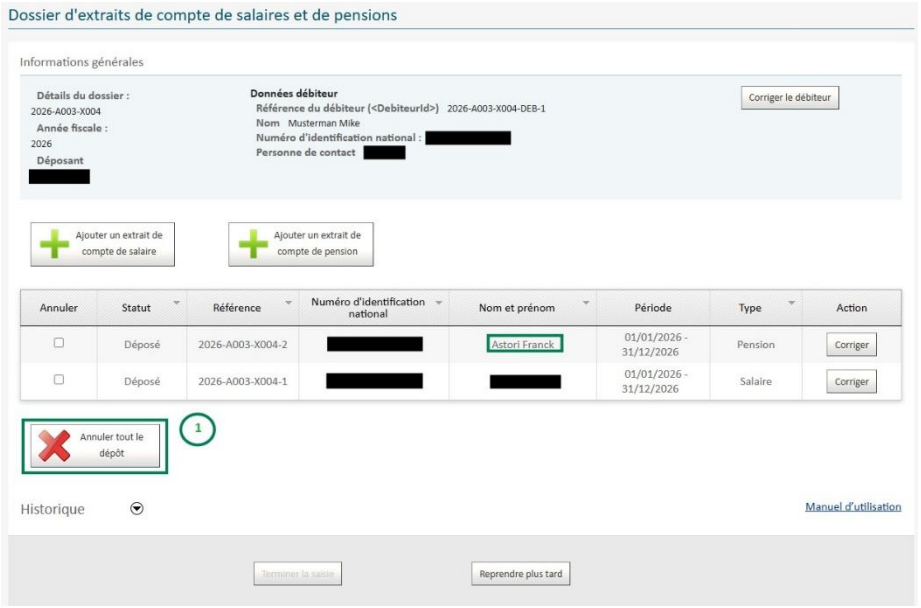
3. Ouvrir le panneau **Dossier** puis cliquer sur le bouton **Éditer**

 *Le bouton **Éditer** n'apparaît que si les validations sémantiques se sont conclues avec succès*

4. Pour **annuler un ou plusieurs extraits**, sélectionner dans le tableau, au sein de la première colonne intitulée Annuler, les **extraits** à annuler (1), puis cliquer sur **Terminer la saisie** (2) :



5. Pour **annuler un dépôt complet d'ECSP**, cliquer sur **Annuler tout le dépôt** (1) et suivre les instructions de confirmation.



4.3 Dépôts Correctifs

Plusieurs options sont disponibles pour corriger une déclaration :

- La première consiste à établir **une nouvelle déclaration** puis à **annuler la précédente**, conformément aux méthodes décrites antérieurement.
- La deuxième permet de soumettre une déclaration initiale comportant des **Extraits Correctifs** au moyen d'un fichier XML.
- La troisième offre la possibilité d'effectuer la correction directement depuis **l'assistant de déclaration.**

La première méthode ayant déjà été présentée dans ce document, nous détaillerons ci-après la deuxième ainsi que la troisième méthode.



Bonnes pratiques

Même si, comme nous le verrons dans la suite du document, le dépôt d'extraits correctifs est possible, il est néanmoins fortement recommandé d'employer la première option consistant à soumettre une nouvelle déclaration et à annuler la déclaration initiale. En effet, le dépôt d'extraits correctifs nécessite de faire des références aux extraits initiaux, parfois mal renseignées et donc sources d'erreurs.

Aussi, pour corriger seulement une partie des extraits d'un dépôt, il est conseillé d'utiliser la même méthode consistant à soumettre un nouveau dépôt exhaustif et à annuler complètement le dépôt initial, plutôt que de procéder à des corrections ciblées individuelles, là aussi sources de nombreuses erreurs.

4.3.1 Correction d'une déclaration au moyen d'un fichier XML

Depuis l'exercice fiscal 2025, nous introduisons une nouvelle fonctionnalité : la génération d'un fichier XML d'**ECSP correctif**, permettant au déclarant d'ajuster directement les déclarations existantes.

Prenons à présent l'exemple suivant d'une déclaration ECSP initiale :

```xml
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
   <Header>
      <Technique>
         <MessageID>MSG-20261124-Mess01</MessageID>
         <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
      </Technique>
      <Fonctionnel>
         <AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
         <DebiteurDesRevenus>
            <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
            <Matricule>12345678901</Matricule>
             …
      </Fonctionnel>
   </Header>
   <Body>
      <ExtraitsComptes>
         <ExtraitSalaire>
            <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>
            <Beneficiaire>
               <Matricule>1900010123456</Matricule>
               <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
               …
         </ExtraitSalaire>
          <ExtraitSalaire>
            <ExtraitID>EXT-2</ExtraitID>
            <Beneficiaire>
               <Matricule>1900010123457</Matricule>
               <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
               …
         </ExtraitSalaire>

      </ExtraitsComptes>
   </Body>
</AcdMessage>
```

La déclaration comporte deux extraits :

- **EXT-1**
- **EXT-2**

Dans cet exemple, nous souhaiterions intervenir sur l'extrait ***EXT-2***.

Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de produire un fichier XML correctif. Celui-ci devra renseigner un **Extrait Correctif** en mentionnant les références de l'extrait initial (***RefExtraitID***), ainsi que la référence du message auquel il est rattaché (***RefMessageID***) :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
   <Header>
      <Technique>
         <MessageID>MSG-20261124-Mess01-correctif</MessageID> <!-- Valeur unique -->
         <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
      </Technique>
      <Fonctionnel>
          ...
      </Fonctionnel>
   </Header>
   <Body>
      <ExtraitsComptes>
             <ExtraitCorrectif>
                    <RefExtraitID>EXT-1</RefExtraitID>
                    <RefMessageID>MSG-20261124-Mess01</RefMessageID>
                    <ExtraitSalaire>
                          <ExtraitID>EXT-1-CORR</ExtraitID> <!-- ne pas oublier de changer d'identifiant -->
                                <Beneficiaire>
                                ...
                    </ExtraitSalaire>
             </ExtraitCorrectif>
       </ExtraitsComptes>
      </Body>
</AcdMessage>
```

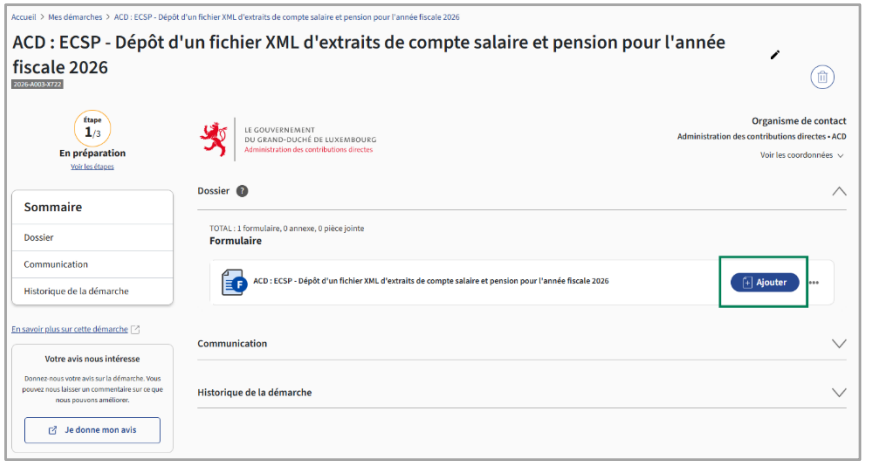
La transmission de la correction s'effectuera selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**

2. Sélectionner l'option **+ Nouvelle démarche**

3. Rechercher la démarche intitulée : **ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2026**

4. Cliquer sur **Ajouter** puis **procéder au dépôt** du fichier XML.



4.3.2 Corriger une déclaration à l'aide de l'assistant de déclaration ECSP

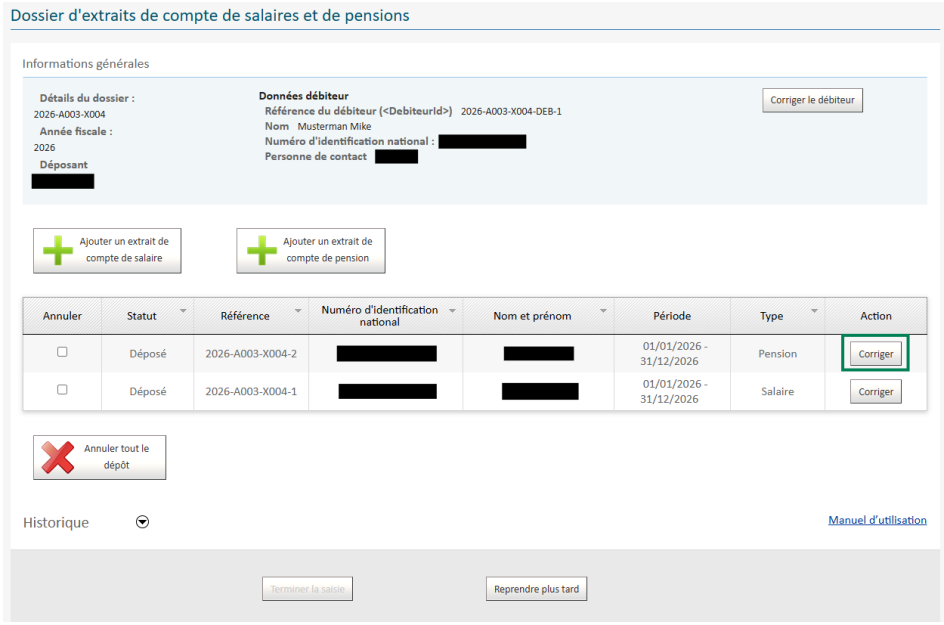
Lorsque la déclaration a été **déposée initialement** via l'**assistant de déclaration en ligne** des ECSP, il est alors possible de la corriger directement depuis cet assistant :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**

2. Rechercher la déclaration réalisée à l'aide de l'assistant ECSP, à l'aide de la **référence MyGuichet** (par ex. : *2026-A003-X004*) ou le **type de démarche** (par ex. : *ACD-ECSP-Assistant-2026-Administration des contributions directes*).

3. Ouvrir le panneau **Dossier** puis cliquer sur le bouton **Éditer**
 *Le bouton **Éditer** n'apparaît que si les validations sémantiques se sont conclues avec succès*

4. Cliquer sur le bouton **Corriger** afin de modifier, pour chaque extrait concerné, les informations précédemment déclarées dans ce dépôt.



4.4 Déclarations en doublon

Il peut arriver que certaines déclarations apparaissent en **doublon**. Cette situation résulte généralement de corrections apportées à un dépôt complet ou à certains extraits. Il est essentiel de ne pas omettre d'annuler la déclaration initiale lorsque la correction est effectuée au moyen d'une nouvelle démarche initiale, sans préciser que l'extrait saisi constitue une correction.

4.5 Lien entre la date de naissance et le matricule

Le matricule national luxembourgeois débute par la date de naissance de l'individu, représentée sur les huit premières positions, au format **yyyyMMdd**.

Le format **yyyyMMdd** correspond à une manière normalisée d'écrire une date sans séparateurs. Il se compose de :

- **yyyy** : l'année sur 4 chiffres
- **MM** : le mois sur 2 chiffres (01 à 12)
- **dd** : le jour sur 2 chiffres (01 à 31)

➔ *Par exemple, une personne née le 1er janvier 1980 aura un matricule commençant par **19800101**. La date de naissance à saisir sera donc : **1980-01-01**.*

Dans certains cas, un contribuable peut ne disposer que de l'année de naissance, sans précision sur le mois ou le jour. Le matricule débute alors par l'année de naissance, suivie de quatre zéros :

- Année de naissance connue (*sans précision du mois et/ou du jour*) : **1980** → **1980 0000** _ _ _ _ _
- La date de naissance à saisir sera : **1980-00-00**.

4.6 Fermeture de l'espace professionnel

La fermeture de l'espace professionnel nécessite la clôture de l'ensemble des démarches qui y ont été initiées. Dans certains cas, certaines démarches ne peuvent être clôturées car elles requièrent des corrections.

À l'heure actuelle, il convient soit de procéder à la correction des démarches en cours, soit de contacter les services compétents afin de demander la clôture de leurs démarches respectives.

Pour les démarches liées aux ECSP, il est possible de s'adresser directement au Contact Center de l'ACD.

À venir : une étude est en cours concernant la mise en place d'une clôture automatique de certaines démarches, afin d'éviter que des démarches restent indéfiniment ouvertes dans MyGuichet.

5 ASSISTANCE

Administration des contributions directes

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Contact Center :
https://impotsdirects.public.lu/fr/formulaires/contact-pages.html

Site web :
https://impotsdirects.public.lu/fr.html

Page dédiée aux extraits de compte salaire et pension :
https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges_electroniques/directive_cooperation.html

Guichet.lu
Helpdesk

Tél. : (+352) 247-82000
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
support@ctie.etat.lu

Les informations contenues dans cette présentation n'ayant aucune vocation d'exhaustivité et étant de nature générale, elles ne constituent pas des avis juridiques et ne remplacent pas des conseils adaptés à des circonstances personnelles et spécifiques.
Les informations n'étant qu'un avis de l'ACD basé sur des informations apportées par l'utilisateur, sa responsabilité ne saurait être retenue notamment en cas d'inexactitude, lacune dans les réponses ou omission de mise à jour.
Les vulgarisations et traductions sont proposées à titre informatif, seuls font foi les textes légaux publiés de manière officielle.

6 ANNEXE 1 – EXEMPLE D'EXTRAIT DE SALAIRE

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
<AcdMessage xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:type="AcdInitialMessage">
	<Header>
		<Technique xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
			<MessageID>2026-A003-S395</MessageID>
			<CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
		</Technique>
		<Fonctionnel xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
			<AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
			<DebiteurDesRevenus>
				<DebiteurID>2026-A003-S395-DEB-1</DebiteurID>
				<Matricule>00005000491</Matricule>
				<Identification>
					<PersonneMorale>
						<Denomination>FiduTax</Denomination>
					</PersonneMorale>
					<AdresseDebiteur>
						<AdressePostale>
							<Rue>Rue du Commerce</Rue>
							<Numero>9</Numero>
							<CodePostal>1351</CodePostal>
							<Localite>Luxembourg</Localite>
							<CodePays>LU</CodePays>
						</AdressePostale>
					</AdresseDebiteur>
				</Identification>
				<PersonneDeContact>
					<Nom>Weber</Nom>
					<Prenom>Léo</Prenom>
					<NumTelephone>123456789</NumTelephone>
				</PersonneDeContact>
			</DebiteurDesRevenus>
			<Expediteur>
				<PersonneDeContact>
```

```
                        <Nom>Weber</Nom>
                        <Prenom>Léo</Prenom>
                        <DenominationSociete>FiduTax</DenominationSociete>
                        <NumTelephone>123456789</NumTelephone>
                        <AdresseExpediteur>
                              <AdressePostale>
                                    <Rue>Rue du Commerce</Rue>
                                    <Numero>9</Numero>
                                    <CodePostal>1351</CodePostal>
                                    <Localite>Luxembourg</Localite>
                                    <CodePays>LU</CodePays>
                              </AdressePostale>
                        </AdresseExpediteur>
                  </PersonneDeContact>
            </Expediteur>
      </Fonctionnel>
</Header>
<Body>
      <ExtraitsComptes>
            <ExtraitSalaire xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
                  <ExtraitID>2026-A003-S395-1</ExtraitID>
                  <Beneficiaire>
                        <Matricule>1901010100000</Matricule>
                        <DateDeNaissance>1901-01-01</DateDeNaissance>
                        <Nom>Muller</Nom>
                        <Prenoms>Jean</Prenoms>
                        <AdresseBeneficiaire>
                              <AdressePostale>
                                    <Rue>Rue Clairefontaine</Rue>
                                    <Numero>2</Numero>
                                    <CodePostal>9220</CodePostal>
                                    <Localite>Direkirch</Localite>
                                    <CodePays>LU</CodePays>
                              </AdressePostale>
                        </AdresseBeneficiaire>
                  </Beneficiaire>
                  <DispenseDeRetenue>false</DispenseDeRetenue>
                  <ClasseDImpot>
```

```
                        <Classe>1</Classe>
                        <DebutPeriode>2026-01-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-04-30</FinPeriode>
                  </ClasseDImpot>
                  <ClasseDImpot>
                        <Classe>2</Classe>
                        <DebutPeriode>2026-05-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-12-31</FinPeriode>
                  </ClasseDImpot>
                  <Regime>RINO</Regime>
                  <TauxDeRetenue>
                        <Taux>14.68</Taux>
                        <DebutPeriode>2026-01-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-04-30</FinPeriode>
                  </TauxDeRetenue>
                  <TauxDeRetenue>
                        <Taux>4.88</Taux>
                        <DebutPeriode>2026-05-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-12-31</FinPeriode>
                  </TauxDeRetenue>
                  <Salaire>
                        <Periode>
                              <Debut>2026-01-01</Debut>
                              <Fin>2026-12-31</Fin>
                        </Periode>
                        <DroitDImposition>
                              <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
                        </DroitDImposition>
                        <JoursPrestesHorsLuxembourg>
                              <NombreDeJoursPrestesHorsLux>25</NombreDeJoursPrestesHorsLux>
                              <CodePays>FR</CodePays>
                        </JoursPrestesHorsLuxembourg>
                        <RemunerationsBrutes>
                              <Montant>60000.00</Montant>
                              <Nature>S</Nature>
                        </RemunerationsBrutes>
                        <RemunerationsBrutes>
                              <Montant>12500.00</Montant>
```

```
                <Nature>REX1</Nature>
            </RemunerationsBrutes>
            <ImpotRetenuRevExtraEtalement>
                <Montant>1484.00</Montant>
            </ImpotRetenuRevExtraEtalement>
            <Deductions>
                <CSTO>
                    <Montant>8011.25</Montant>
                </CSTO>
                <FD>
                    <Montant>2574.00</Montant>
                </FD>
                <FFO>
                    <Montant>540.00</Montant>
                </FFO>
            </Deductions>
            <Exemptions>
                <HSUP>
                    <Montant>500.00</Montant>
                </HSUP>
            </Exemptions>
            <ImpotRetenu>
                <Montant>3946.00</Montant>
            </ImpotRetenu>
            <CreditsDImpot>
                <CIS>
                    <Montant>112.50</Montant>
                </CIS>
                <CICO2>
                    <Montant>36.00</Montant>
                </CICO2>
                <CIM>
                    <Montant>0.00</Montant>
                </CIM>
                <CISSM>
                    <Montant>0.00</Montant>
                </CISSM>
                <CIC>
```

```
                                    <Montant>154.00</Montant>
                              </CIC>
                        </CreditsDImpot>
                  </Salaire>
            </ExtraitSalaire>
            <ExtraitSalaire xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
                  <ExtraitID>2026-A003-S395-2</ExtraitID>
                  <Beneficiaire>
                        <Matricule>1901010100000</Matricule>
                        <DateDeNaissance>1901-01-01</DateDeNaissance>
                        <Nom>Muller</Nom>
                        <Prenoms>Marie</Prenoms>
                        <AdresseBeneficiaire>
                              <AdressePostale>
                                    <Rue>Place Marie-Paule Molitor-Peffer</Rue>
                                    <Numero>4</Numero>
                                    <CodePostal>4549</CodePostal>
                                    <Localite>Differdange</Localite>
                                    <CodePays>LU</CodePays>
                              </AdressePostale>
                        </AdresseBeneficiaire>
                  </Beneficiaire>
                  <DispenseDeRetenue>false</DispenseDeRetenue>
                  <ClasseDImpot>
                        <Classe>1</Classe>
                        <DebutPeriode>2026-01-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-06-30</FinPeriode>
                  </ClasseDImpot>
                  <Regime>RIFO</Regime>
                  <TauxDeRetenue>
                        <Taux>10.00</Taux>
                        <DebutPeriode>2026-01-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-06-30</FinPeriode>
                  </TauxDeRetenue>
                  <Salaire>
                        <Periode>
                              <Debut>2026-01-01</Debut>
                              <Fin>2026-06-30</Fin>
```

```
                                </Periode>
                                <DroitDImposition>
                                        <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
                                </DroitDImposition>
                                <RemunerationsBrutes>
                                        <Montant>15968.54</Montant>
                                        <Nature>SALF</Nature>
                                </RemunerationsBrutes>
                                <Deductions>
                                        <CSTO>
                                                <Montant>1763.43</Montant>
                                        </CSTO>
                                </Deductions>
                                <Exemptions/>
                                <ImpotRetenu>
                                        <Montant>1420.51</Montant>
                                </ImpotRetenu>
                        </Salaire>
                </ExtraitSalaire>
        </ExtraitsComptes>
    </Body>
</AcdMessage>
```

7 ANNEXE 2 – EXEMPLE D'EXTRAIT DE PENSION

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
<AcdMessage xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:type="AcdInitialMessage">
    <Header>
        <Technique xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
            <MessageID>2026-A003-S697</MessageID>
            <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2026</CodeDemarche>
        </Technique>
        <Fonctionnel xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
```

```
                <AnneeRevenu>2026</AnneeRevenu>
                <DebiteurDesRevenus>
                        <DebiteurID>2026-A003-S697-DEB-1</DebiteurID>
                        <Matricule>00005000491</Matricule>
                        <Identification>
                                <PersonneMorale>
                                        <Denomination>FiduPension</Denomination>
                                </PersonneMorale>
                                <AdresseDebiteur>
                                        <AdressePostale>
                                                <Rue>Rue du Commerce</Rue>
                                                <Numero>9</Numero>
                                                <CodePostal>1351</CodePostal>
                                                <Localite>Luxembourg</Localite>
                                                <CodePays>LU</CodePays>
                                        </AdressePostale>
                                </AdresseDebiteur>
                        </Identification>
                        <PersonneDeContact>
                                <Nom>Weber</Nom>
                                <Prenom>Léo</Prenom>
                                <NumTelephone>0614589632</NumTelephone>
                        </PersonneDeContact>
                </DebiteurDesRevenus>
                <Expediteur>
                        <PersonneDeContact>
                                <Nom>Weber</Nom>
                                <Prenom>Léo</Prenom>
                                <DenominationSociete>FiduPension</DenominationSociete>
                                <NumTelephone>0698545698</NumTelephone>
                                <AdresseExpediteur>
                                        <AdressePostale>
                                                <Rue>Rue du Commerce</Rue>
                                                <Numero>9</Numero>
                                                <CodePostal>1351</CodePostal>
                                                <Localite>Luxembourg</Localite>
                                                <CodePays>LU</CodePays>
                                        </AdressePostale>
```

```
                        </AdresseExpediteur>
                    </PersonneDeContact>
                </Expediteur>
            </Fonctionnel>
        </Header>
        <Body>
            <ExtraitsComptes>
                <ExtraitPension xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2026-1">
                    <ExtraitID>2026-A003-S697-1</ExtraitID>
                    <Beneficiaire>
                        <Matricule>1901010100000</Matricule>
                        <DateDeNaissance>1901-01-01</DateDeNaissance>
                        <Nom>Muller</Nom>
                        <Prenoms>Marie</Prenoms>
                        <AdresseBeneficiaire>
                            <AdressePostale>
                                <Rue>Place Marie-Paule Molitor-Peffer</Rue>
                                <Numero>4</Numero>
                                <CodePostal>4549</CodePostal>
                                <Localite>Leudelange</Localite>
                                <CodePays>LU</CodePays>
                            </AdressePostale>
                        </AdresseBeneficiaire>
                    </Beneficiaire>
                    <ClasseDImpot>
                        <Classe>1</Classe>
                        <DebutPeriode>2026-07-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-12-31</FinPeriode>
                    </ClasseDImpot>
                    <TauxDeRetenue>
                        <Taux>4.77</Taux>
                        <DebutPeriode>2026-07-01</DebutPeriode>
                        <FinPeriode>2026-12-31</FinPeriode>
                    </TauxDeRetenue>
                    <Pension>
                        <Periode>
                            <Debut>2026-07-01</Debut>
                            <Fin>2026-12-31</Fin>
```

```
                                    </Periode>
                                    <DroitDImposition>
                                          <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
                                    </DroitDImposition>
                                    <RemunerationsBrutes>
                                          <Montant>13758.00</Montant>
                                          <Nature>PVIE</Nature>
                                    </RemunerationsBrutes>
                                    <Deductions>
                                          <CSTO>
                                                <Montant>419.61</Montant>
                                          </CSTO>
                                          <FFO>
                                                <Montant>150.00</Montant>
                                          </FFO>
                                    </Deductions>
                                    <ImpotRetenu>
                                          <Montant>622.00</Montant>
                                    </ImpotRetenu>
                                    <CreditsDImpot>
                                          <CIP>
                                                <Montant>300.00</Montant>
                                          </CIP>
                                          <CIM>
                                                <Montant>0.00</Montant>
                                          </CIM>
                                          <CICO2>
                                                <Montant>96.00</Montant>
                                          </CICO2>
                                          <CIC>
                                                <Montant>116.07</Montant>
                                          </CIC>
                                    </CreditsDImpot>
                              </Pension>
                        </ExtraitPension>
                  </ExtraitsComptes>
            </Body>
</AcdMessage>
```